

# Etat des lieux des besoins de santé et des actions de promotion de la santé, préparatoire à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à Vaulx-en-Velin

MARS 2019



**CE TRAVAIL A ÉTÉ RÉALISÉ PAR  
L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Patricia MEDINA, responsable des études qualitatives

Eve GIOVANNINI, chargée d'études

A la demande de la ville de Vaulx-en-Velin  
et avec le soutien financier de  
l'Agence Régionale de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Ce rapport est disponible sur le site Internet de l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes :

[www.ors-auvergne-rhone-alpes.org](http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org)



## Remerciements

L'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet état des lieux et tout particulièrement :

La municipalité de Vaulx-en-Velin,

- Madame Geoffroy, maire de Vaulx-en-Velin,
- Madame Sanchez, directrice du Projet de Santé et Madame Le Put, directrice générale adjointe, pour leur aide précieuse dans la mise en place de l'étude

La délégation du Rhône et de la Métropole de l'Agence Régionale de Santé, représentée par,

- Monsieur Tourancheau, puis Monsieur Guétat, directeurs départementaux du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Madame Roussot-Carval, responsable du service Prévention et Promotion de la Santé

Ainsi que tous les professionnels et habitants qui ont participé à cette étude, dans le cadre de groupes de travail, interview individuelles ou d'équipe, de rencontres publiques, pour leur excellente implication tout au long de la démarche d'état des lieux.



# Sommaire

<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>9</b>
<b>METHODOLOGIE DE L'ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>11</b>
<b>DONNEES QUANTITATIVES, QUALITATIVES ET ANALYSE DES ACTIONS DE SANTE EXISTANTES A VAULX-EN-VELIN .....</b>	<b>15</b>
1. Eléments de contexte : données socio-sanitaire du territoire .....	16
1.1. Profil socio-économique .....	16
1.2. Offre de soins .....	17
1.3. Recours aux soins et à la prévention .....	19
1.4. Etat de Santé .....	21
2. L'accès aux soins .....	23
2.1. Données quantitatives.....	23
2.2. Données qualitatives.....	24
2.3. Analyse des actions de santé existantes .....	29
3. La prévention.....	33
3.1. Données quantitatives.....	33
3.2. Données qualitatives.....	33
3.3. Analyse des actions de santé existantes .....	39
4. Le diabète, surpoids et obésité .....	43
4.1. Données quantitatives.....	43
4.2. Données qualitatives.....	44
4.3. Analyse des actions de santé existantes .....	45
5. La santé mentale.....	49
5.1. Données quantitatives.....	49
5.2. Données qualitatives.....	50
5.3. Analyse des actions de santé existantes .....	55



## Contexte et objectifs de l'état des lieux

---

La ville de Vaulx-en-Velin s'est fortement investie dans le champ de la santé depuis plus d'une vingtaine d'année, avec notamment l'existence d'un service municipal d'hygiène et de santé, mais aussi la construction d'un partenariat fort avec les acteurs locaux intervenant dans le domaine du soin ou de la prévention, notamment au travers une démarche d'Atelier Santé Ville, mise en place en 2006.

Vaulx-en-Velin est par ailleurs membre du Réseau des Villes-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé et elle s'est dotée d'un Conseil Local de Santé Mentale en 2016.

De nombreuses réflexions partagées et actions ont été mise en place à Vaulx-en-Velin, grâce à ces différentes instances, avec une attention aux évolutions des besoins de la population, de la démographie médicale et de l'offre en santé de manière générale, sur le territoire. La ville de Vaulx-en-Velin a ainsi confié la réalisation d'un diagnostic local de santé à l'Observatoire Régional de la Santé, en 2006, dans le cadre de la mise en place de l'Atelier Santé Ville, puis elle a souhaité actualiser ce diagnostic et évaluer certaines des actions mises en place en 2011.

Aujourd'hui, dans la perspective de mettre en place un Contrat Local de Santé en 2019, la commune de Vaulx-en-Velin souhaite faire un **état des lieux** des projets et actions en santé existants sur le territoire, pour définir ensuite, et compte-tenu des besoins en santé sur le territoire, des **objectifs partagés avec les partenaires locaux, qui constitueront les lignes directrices du futur Contrat Local de Santé.**

Par ailleurs, on note que la ville de Vaulx-en-Velin souhaite d'ores et déjà, au travers du futur Contrat Local de Santé ou en parallèle de celui-ci, rester mobilisée voire, renforcer les actions sur les thématiques suivantes :

- Accès aux soins et offre de soins pour les plus démunis
- Diabète, obésité et surpoids
- Santé mentale
- Hygiène de vie (rythme de vie, sommeil, hygiène bucco-dentaire...)
- Santé des femmes
- Santé des jeunes
- Santé environnementale et lien avec asthme et allergies

## Les objectifs spécifiques de cet état des lieux étaient ,

- **1/ La réalisation d'un recensement analytique des actions en prévention et promotion de la santé mises en place sur le territoire communal.**

Il s'agissait de repérer toutes les actions en prévention et promotion de la santé qui existent sur la ville, pour les vaudais, femmes et hommes, quel que soit leur âge ou leurs spécificités (habitants de tel ou tel quartier, personnes concernées par une pathologie particulière, ou dans une étape de leur vie particulière, comme une démarche d'insertion professionnelle, l'entrée dans le grand âge, la parentalité, ...). Les actions recensées étant celles mise en place en 2018 et 2017, ayant une dimension collective.

- **2/ La définition d'objectifs partagés, entre la ville et les acteurs de santé du territoire, qui dessineront les principales lignes directrices du Contrat Local de Santé.**

La définition et formulation de ces objectifs partagés s'est faite sur la base,

- De l'état des lieux analytique des actions en santé existantes ou manquantes, réalisé au préalable
- Des principaux éléments d'informations objectifs sur l'état de santé des vaudais traités par l'ORS (données Balises)

A partir de ces différentes sources, et avec les partenaires de la ville intervenant dans le domaine de la santé (soins et prévention), il s'agissait de définir les principaux points d'attention, les priorités et objectifs pour le futur Contrat Local de Santé.

### **Ces priorités s'articuleront avec le Plan Régional de Santé, et quatre grands axes seront ainsi considérés de manière privilégiée :**

- **L'accès aux soins**
- **La prévention**
- **Le diabète et le surpoids/obésité**
- **La santé mentale**

Tout en ayant une approche transversale de ces thématiques de santé, et en les articulant avec les démarches et dispositifs déjà existants sur le territoire (Atelier Santé Ville, Conseil Local en Santé Mentale), en cohérence avec le Plan Régional de Santé

Enfin, une fois ces pistes définies pour le futur Contrat Local de Santé, il s'agissait de produire un premier niveau de pistes d'action en prévention et promotion de la santé, mais aussi en matière d'accès aux soins, avec des propositions de fiches actions et des critères d'évaluation pour chaque action proposée.

# Méthodologie de l'état des lieux

---

Cette étude a été menée sur le dernier trimestre de l'année 2018 et s'est déroulée en trois volets :

- Un état des lieux sur les actions en santé réalisées à Vaux-en-Velin lors des deux dernières années (2017 et 2018), à partir d'un recensement analytique, **documentaire et par entretiens qualitatifs**, des actions de santé ayant une dimension collective. Dans ce cadre, **douze entretiens semi-directifs** ont été réalisés auprès d'acteurs sanitaires, sociaux, éducatifs du territoire (Cf. liste des personnes interviewées ci-dessous);
- La **définition des objectifs du futur Contrat Local de Santé**, à partir des constats partagés, avec les partenaires locaux et production de proto fiches-actions, dans le cadre de **groupes de travail**. 5 groupes de travail de 2 heures à 3 heures chacun, ont été rencontrés sur deux séances, entre le mois d'octobre et décembre 2018, chacun portant sur l'un des 5 axes tels que définis ;
- La **consultation des habitants** à partir des principaux résultats des groupes de travail menés avec les professionnels, lors de **deux réunions publiques** organisées en février 2019, ont permis de compléter les constats et les propositions de pistes d'actions pour le futur CLS.

**Les 12 entretiens semi-directifs** individuels ou d'équipe, réalisé dans le cadre du recensement analytique d'actions de santé ont été menés auprès de 28 professionnels :

## Ville de Vaux-en-Velin

- M KOCH, coordonateur CLSM Ville de Vaux-en-Velin
- M. BELEM, directeur service jeunesse et sport Ville de Vaux-en-Velin
- Mme BOUCHARLAT, directrice service petite enfance Ville de Vaux-en-Velin
- Mme CROS SEGAUD, directrice service éducatif Ville de Vaux-en-Velin  
Mme PAUTET, service environnement Vaux-en-Velin

## Métropole de Lyon

- Mme BERNADIE-BRAUD, adjointe au chef de service santé, Mmes JALAGUIER, DELOOT, MONTESEGUR, TROMPIER, VIGNAT, infirmières puéricultrices, Mme SMET auxiliaire de puériculture
- Mme ROUX MOURELIERE, Mme BOUDOUAIA, assistante sociale, responsable service social Métropole de Lyon

## Structures socio-culturelles à Vaux-en-Velin

- Mme SAHOULI, directrice de la MJC

### Education Nationale

- Mme PETITEAU, DUPRE, ALBARRACIN, infirmières scolaires Education Nationale

### Centres de santé

- Mme DE SOUSA, infirmière ASALEE, Mme VAUBURG, infirmière, Mme BENMILOUD, sage-femme, Mme SALMON assistante sociale, Dr ORIOL, médecin généraliste, Mme CHIAMPO Chargée de promotion santé, Centre de Santé Commune
- Dr GILBERT, Dr BERTRAND, médecins généralistes, Mme RIBES, chirurgien-dentiste, Mme DUCHOSAL, coordinatrice de soins, Mme MATRAT, responsable services médicaux et dentaire, centre de santé Jean Goulard Fondation Dispensaire Général de Lyon

### Consultation Jeunes Consommateurs, association LYADE

- M. GONNET, psychologue Consultation Jeunes Consommateurs

**5 groupes de travail thématique et un groupe de travail transversal** ont réuni à deux reprises, pour compléter le recensement des actions et élaborer de manière pluriprofessionnelle et partagée des propositions de pistes d'action et de fiches-actions. Une soixantaine de professionnels et quatre élus de la Ville de Vaulx-en-Velin ont été rencontrés dans ces groupes :

### Groupe de travail accès aux soins et offre de soins

- M. RODRIGUEZ, CPAM du Rhône
- Mme DUCHOSAL, centre de santé Jean Goulard
- M. PERRAUD, pharmacien, Dr BOLLINET, médecin généraliste, de l'Association Soins de Santé Primaire Vaulx-en-Velin
- Mme SALMON assistante sociale, Mme LYON-CAEN Centre de Santé Commune
- M. BASS, cadre de santé du SSIAD, CCAS de Vaulx-en-Velin
- Mme TROMPIER, Infirmière puéricultrice Maison de la Métropole Vaulx-en-Velin et Mme LOYE stagiaire assistante sociale,
- Mme FERREIRA bénévole, association les Petits Frères des Pauvres
- Mme BOURGEOIS, directrice des activités soins et handicap à la Fondation Dispensaire Général de Lyon
- Mme DREVET, responsable de l'accès aux droits du CCAS Vaulx-en-Velin
- Mme GATUING, coordinatrice du Programme de réussite Educative du CCAS Vaulx-en-Velin
- M. SALLAH, coordinateur santé Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme LEPUT, directrice générale adjointe Ville Vaulx-en-Velin

### Groupe de travail prévention

- M. MAYRA du CIDFF du Rhône
- Mme STEGER, du service petite enfance Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme GATUING, coordinatrice du PRE du CCAS Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme BENSADOUN, service jeunesse Ville de Vaulx-en-Velin
- M. SALLOUH coordinateur santé Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme ALBARRACIN, infirmière scolaire Education Nationale
- Dr SCHELL, médecin scolaire Education Nationale
- Mme LUSCHER, Education Nationale
- Mmes ESPEL et FERNANDEZ, conseillères Mission Locale
- Mme SAHOULI, directrice de la MJC
- Mme DUFAYEL, directrice PAEJ de l'association Ecouter et Prévenir
- Mme CHICH-MAGNOLFI, CPEF Métropole de Lyon
- Mmes MOUSSOUNI et KHAMASSI, médiatrice parentalité service éducation Ville de Vaulx-en-Velin
- M. TREMBLAY, coordinateur parcours éducatif Ville de Vaulx-en-Velin
- M. MEHLI, chargé de mission jeunesse
- Mme MEDINA, référente famille centre social Peyri
- Dr ALIKADA médecin généraliste, Mme HIERSO, de l'association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin
- Mme BENMILOUD sage-femme, association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin et Centre de Santé Commune
- Mme VAUBOURG, centre de Santé Commune

### Groupe de travail diabète, surpoids et obésité

- Mme BOURGEOIS, directrice des activités soins et handicap, Fondation Dispensaire Général de Lyon
- Mme DE SOUSA infirmière et Mme CHIAMPO, centre de Santé Commune
- Dr RIOU, médecin endocrinologue PIDOS
- M. MELHI, Mme KHELLAS éducatrice sportive service des sports Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme DUCHOSAL, coordinatrice des soins centre de santé Jean Goulard
- Mme STEGER, service petite enfance Ville de Vaulx-en-Velin
- M. ARBIB, directeur de l'Office Municipal des Sports
- Mme CIRCUS, manager péri et extra-scolaire Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme BONNANFANT, responsable service actions éducatives service éducation Ville de Vaulx-en-Velin
- Dr ALIKADA, médecin généraliste Association Soins de Santé Primaires à Vaulx-en-Velin
- Mme MARTIN, réseau de santé polyvalent LYRE
- Mme VANNIER-NITEMBERG, CPAM du Rhône
- Mme REBOUILLAT médecin généraliste, Mme VAUBOURG, centre de Santé Commune

### Groupe de travail santé mentale

- Mme DUFAYEL, directrice et psychologue PAEJ association Ecoute et Prévenir
- M. KOCH, coordonateur Conseil Locale de Santé Mentale
- M. BASS, cadre de santé SSIAD CCAS de Vaulx-en-Velin
- Mme GATUING, coordonatrice PRE CCAS de Vaulx-en-Velin
- Mme VANET, Est-Métropole Habitat
- Mme LEGAR, infirmière coordinatrice Handiconsult 69 Fondation Dispensaire Général de Lyon

### Groupe de travail transversal

- M. BELEM, directeur de la jeunesse et des Sports Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme DIAZ, direction de l'action sociale Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme GEORGES, responsable du service habitat Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme CROS-SEGAUD directrice de l'éducation Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme STEGER, service petite enfance Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme BOUTENEGRE, direction de la vie associative Ville de Vaulx-en-Velin
- M. SALLOUH, coordonateur atelier santé ville Ville de Vaulx-en-Velin
- M. BENHAYOUN, chef de projet projet éducatif territorial direction de l'éducation Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme LEPUT, directrice générale adjointe Ville de Vaulx-en-Velin
- Mme COMTE, adjointe du maire déléguée à la petite enfance et à l'insertion des jeunes
- M. MARGUE, adjoint du maire délégué à l'action sociale, aux solidarités et à la santé
- Mme DAHOUM, adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi
- Mme JANIN, conseillère municipale
- M. GREINCH, président du centre social Le grand Vire

**Deux réunions publiques** ont été organisées suite à ces groupes de travail avec les professionnels. La première a eu lieu à Vaulx-Nord, à l'Hôtel de ville, la seconde à eu lieu à Vaulx-Sud, dans la grande salle de la Mairie annexe.

Ces consultations ont rassemblé au total 87 habitants.

# Données quantitatives, qualitatives et analyse des actions de santé existantes à Vaulx-en-Velin

---

**Pour chacune des quatre thématiques retenues par la ville de Vaulx-en-Velin et l'Agence Régionale de Santé sont présentés dans ce rapport :**

- les données quantitatives sur la thématique
- les données qualitatives issues de l'expression des professionnels (entretiens, groupe de travail) et consultation des habitants
- analyse des actions de santé existantes sur la thématique.

Concernant les actions de santé collectives menées dans le territoire, il convient de préciser qu'un grand nombre d'actions sont menées dans le territoire à la fois par la Ville, notamment dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, mais également par l'Education Nationale, les services de la Métropole de Lyon, les centres sociaux et les associations. La liste des actions qui sont présentées dans ce rapport n'est pas exhaustive : elle correspond aux actions repérées par les professionnels, bénévoles et habitants du territoire rencontrés dans le cadre de cette étude.

# 1. Eléments de contexte : données socio-sanitaire du territoire

## 1.1. Profil socio-économique

### Une population en croissance et relativement jeune

La ville de Vaulx-en-Velin qui compte 47 313 habitants, connaît une croissance démographique relativement soutenue grâce à un taux de natalité élevé et à l'arrivée de nouveaux habitants dans le territoire (Cf. solde migratoire positif).

Avec plus du tiers des habitants (33,9%) âgés de moins de vingt ans et 11,5% d'habitants âgés de 65 ans et plus, la population vaudaise est globalement jeune par rapport à la métropole de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### Caractéristiques de la population, 2015

	Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Population en 2015</b>	47 313	1 370 678	7 877 698
<b>Variation de la population : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %</b>	2,7	1,1	0,8
dont variation due au solde naturel	1,8	0,9	0,4
dont solde migratoire	0,9	0,2	0,3
<b>Part des moins de 20 ans</b>	33,9	25,4	24,6
<b>Part des moins des 65 ans et plus</b>	11,5	15,9	18,7

Source : Insee (RP 2015)

### Une population globalement peu diplômée et une précarité marquée, en particulier dans les deux quartiers en Politique de la Ville

Le niveau de formation des habitants de Vaulx-en-Velin est plus faible que celui de la Métropole et la région. Ainsi, en 2015, la part des habitants de 15 ans et plus sortis du système scolaire sans diplôme est nettement plus élevée à Vaulx-en-Velin (41,6%) que dans la métropole (26,3%) et la région (28,9%).

Vaulx-en-Velin se caractérise également par une précarité marquée : le taux de chômage (au sens du recensement) s'élève à 23,4% (contre 14,2% et 12,1% respectivement dans la Métropole et la région), le taux de bénéficiaires de la CMUc s'élève à 22%<sup>1</sup> contre 11% dans la Métropole et 7% en région (données 2015) et le taux de bénéficiaires du RSA est également élevé (19,9% à Vaulx-en-Velin contre 8,6% dans la Métropole et 6,2% en région).

Deux quartiers de la commune sont classés en politique de la ville (QPV), Grande-Ile et Sud, représentant près de la moitié des habitants de la commune : 20 491 habitants dans le QPV Grande-Ile et 2 241 habitants dans le quartier Sud selon le recensement de 2013. Ces quartiers sont particulièrement touchés par la précarité. Dans le QPV Grande-Ile, 45% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>2</sup> et dans le quartier Sud, 35% de la population

<sup>1</sup> Des affiliés du régime général de l'Assurance Maladie

<sup>2</sup> Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'INSEE utilise le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

vit en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de bénéficiaires de la CMUc s'élève à 29% dans le QPV Grande-Ile et 25% dans le QPV Sud.

Les données disponibles à l'échelle de la ville montrent également la **part importante de personnes handicapées à Vaulx-en-Velin**. En effet, en 2016, 1 007 vaudais sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), soit un taux d'allocataires de 3,9%<sup>3</sup> à Vaulx-en-Velin contre 2,7% dans la métropole de Lyon et 2,6% en région Auvergne-Rhône-Alpes.

De même, chez les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans, le taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est supérieur à Vaulx-en-Velin que dans l'ensemble de la Métropole de Lyon. En 2017, 335 vaudais de 0 à 20 ans bénéficient de l'AEEH, soit un taux d'allocataires de l'AEEH de 2,0% contre 1,6% dans la métropole de Lyon. Parmi les enfants de 0-11 ans on dénombre en 2017, 198 allocataires de l'AEEH, soit 1,9% des enfants vaudais (de cette tranche d'âge) contre 1,6% dans la métropole de Lyon.

Par ailleurs, les données présentées dans l'analyse des besoins sociaux de la ville de Vaulx-en-Velin<sup>4</sup>, montrent une augmentation du nombre d'habitants (enfants et adultes) bénéficiaires d'une aide au titre de leur handicap (quelle que soit la prestation) entre 2009 et 2015.

Enfin, notons que le public handicapé est un peu plus présent dans les quartiers en politique de la ville (QPV), que dans le reste de la commune. En 2016, 59% des allocataires de l'AAH de Vaulx-en-Velin résident dans un QPV.

## 1.2. Offre de soins

Concernant l'**offre de soins en libéral**, à l'image de nombreuses villes de la couronne de Lyon, Vaulx-en-Velin connaît une situation moins favorable que la Métropole et la région, en particulier pour les médecins généralistes et les chirurgiens-dentistes.

L'offre de médecins spécialistes libéraux (hors médecins généralistes) présentée dans le tableau correspond aux spécialités médicales en accès direct, c'est-à-dire celles qui ne nécessitent pas une orientation préalable par un médecin généraliste pour permettre un remboursement tel que prévu par le parcours de soins coordonnés<sup>5</sup> (ces spécialités sont la médecine générale, la gynécologie, l'ophtalmologie, la pédiatrie et, pour partie, la

---

<sup>3</sup> Effectif d'allocataires divisé par la population de 20 à 64 ans. Sources : CNAF, CCMSA 2016, Insee (RP 2015).

<sup>4</sup> Analyse des Besoins Sociaux Vaulx-en-Velin, septembre 2017 Vaa-Conseil

<sup>5</sup> Dans le cadre du parcours de soins coordonnés, les patients peuvent consulter directement, sans être orienté au préalable par leur médecin traitant, les médecins spécialistes suivants :

- un gynécologue, pour les examens cliniques gynécologiques périodiques, y compris les actes de dépistage, la prescription et le suivi d'une contraception, le suivi d'une grossesse, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse ;
- un ophtalmologue, pour la prescription et le renouvellement de lunettes, les actes de dépistage et de suivi du glaucome ;
- un psychiatre ou un neuropsychiatre, pour les patients ayant entre 16 et 25 ans ;
- un stomatologue (sauf pour les actes chirurgicaux lourds), sauf pour des actes chirurgicaux lourds.

Dans ces situations, le patient bénéficie d'un taux de remboursement de 70 % du tarif conventionnel. En dehors de ces situations, c'est le médecin traitant qui doit orienter le patient au préalable vers un médecin spécialiste.

(Source Assurance maladie: <https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/consultations/metropole>)

psychiatrie) qui sont également les spécialités les plus couramment sollicitées par les patients. On dénombre : un ophtalmologue exerçant avec dépassement d'honoraires, un psychiatre et quatre pédiatres exerçant tous sans dépassement d'honoraires (donc financièrement plus accessibles aux populations modestes).

La présence limitée de médecins spécialistes dans la ville ne constitue pas une particularité. En effet, toutes les spécialités médicales ne sont pas présentes sur toutes les communes, et certaines comparaisons ne sont pertinentes qu'à des échelles plus grandes que le maillon communal. On notera que la plupart des médecins spécialistes sont vus de manière programmée pour un diagnostic ou des consultations de suivis (en général espacées de plusieurs mois). Ces médecins spécialistes ne s'inscrivent donc pas dans une logique de proximité immédiate, mais plutôt dans celle de la « praticité », leurs bassins de recrutement de patients étant très souvent très larges et dépassant l'échelle communale. Par ailleurs, l'attractivité pour les médecins spécialistes des villes-centres est bien documentée et se vérifie partout en France.

Précisons toutefois que Vaulx-en-Velin étant située dans la couronne de Lyon, l'accès aux médecins libéraux spécialistes est relativement facile. Enfin, la présence de ressources hospitalières de premier ordre dans l'agglomération lyonnaise (incluant des possibilités de prises en charge hyper spécialisées), placent la commune dans une situation plutôt favorable, si on la compare aux autres territoires urbains (hors agglomération lyonnaise) ou ruraux de la région.

Reste que l'accès des patients aux médecins spécialistes est tout autant, si ce n'est davantage, conditionné par l'éventuelle saturation des files actives des médecins, ainsi que par la pratique des dépassements d'honoraires (part des professionnels exerçant en secteur 2). Ce point est d'importance car le coût des consultations demeure un obstacle majeur au recours aux soins, notamment pour les personnes ayant des revenus modestes, qui ne sont pas couverts par la CMUc et qui n'ont pas de complémentaire santé performante (les « mutuelles » basiques qui couvrent essentiellement les frais d'hospitalisation ne couvrent pas ou très mal les consultations de spécialistes pratiquant des dépassements d'honoraires).

#### Effectif et densité de professionnels de santé, 2017

	Vaulx-en-Velin				Métropole de Lyon			Auvergne-Rhône-Alpes		
	Effectif	Densité *	55 ans et + (%)	Secteur 2 (%)	Densité *	55 ans et + (%)	Secteur 2 (%)	Densité *	55 ans et + (%)	Secteur 2 (%)
Médecins généralistes	32	70,6	43,8	3,1	99,7	51,7	15	92,7	49,6	8,6
Gynécologues	0	0			53,2	58,2	85,9	31,8	64,8	64,3
Ophtalmologues	1	2,2	100,0	100	10,0	59,3	74,8	6,5	64,6	62,9
Pédiatres	4	33,7	75,0	0	43,0	59,3	50	20,5	57,0	33,2
Psychiatres	1	2,2	100,0	0	19,6	65,4	48,1	9,4	65,8	33,2
Chirurgiens-dentistes	12	26,5	33,3	0	60,7	35,6	0	54,7	36,4	0
Orthodontistes	0	0			3,9	43,4	0	2,8	37,2	0
Infirmiers	58	128,1	10,3	0	134,6	17,3	0	142,6	19,1	0
Masseurs-kinésithérapeutes	47	103,8	19,1	0	132,0	15,8	0	110,6	17,1	0
Orthophonistes	33	72,9	9,1	0	54,6	13,8	0	33,9	15,8	0

Sources : ARS (FNPS Assurance Maladie. - 01/08/2017), Insee (Recensement - 2014)

\*Densité pour 100 000

Vaulx-en-Velin dispose par ailleurs, d'une **offre de soins salariée** diversifiée avec notamment deux centres de santé, atouts importants pour l'accès aux soins des habitants

(offre de proximité financièrement accessibles, sans dépassement d'honoraires). On recense ainsi :

- Le Centre de santé Jean Goulard géré par la fondation dispensaire général de Lyon (qui gère également à Lyon le centre de santé Sévigné). Il dispose d'une offre sans dépassements d'honoraires de médecine générale (3 médecins généralistes), de soins dentaires (3 chirurgiens-dentistes et un orthodontiste), de médecine spécialisée (ophtalmologue, pédiatre, ORL, Rhumatologue, endocrinologue, angiologue, gynécologue), paramédicale (infirmiers, sage-femmes) et d'un centre d'imagerie ;
- Le centre de santé associatif Santé Commune qui a ouvert ses portes fin 2018. Lors de son ouverture il disposait d'une offre (sans dépassements d'honoraires) composée de : médecine générale (6 praticiens à temps partiel soit 3 équivalent temps plein), une infirmière, une infirmière Asalée, deux sage-femmes (à mi-temps). Par ailleurs, une assistante sociale et une chargée de promotion de la santé exercent également au centre de santé ;
- Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) qui dépend de la Métropole de Lyon) assure outre ses mission de prévention, des consultations de suivi gynécologique, de suivi de grossesse et de mise en place de contraception ;
- Le CDHS (Centre Départemental d'Hygiène Sociale) est missionné pour la prévention de la tuberculose et des pathologies respiratoires et les vaccinations publiques. Il assure des consultations de pneumologie, des consultations d'aide à l'arrêt tabac, des vaccinations publiques (dont vaccinations BCG).

En matière d'**offre hospitalière, Vaulx-en-Velin** bénéficiait jusqu'à la fin de l'année 2018 de la présence de la clinique Mutualiste de l'Union comprenant une maternité et un service de pédiatrie utilisés et salués par la population et les professionnels du territoire. La clinique de L'union a déménagé pour intégrer le Médipôle situé à Villeurbanne.

Reste que Vaulx-en-Velin bénéficie d'un environnement très favorable grâce à la présence de nombreux établissements hospitaliers dans l'agglomération lyonnaise (un des premiers bassins hospitaliers de France).

### 1.3. Recours aux soins et à la prévention

Les données disponibles pour le **recours aux professionnels de santé libéraux** montrent un recours équivalent des vaudais aux médecins généralistes (72% des assurés du régime général de Vaulx-en-Velin ont consulté au moins une fois un médecin généraliste au cours de l'année 2015) mais un moindre recours aux chirurgiens-dentistes et aux médecins spécialistes, sauf pour les pédiatres, par rapport aux habitants de la métropole de Lyon et la région.

### Taux (%) de recours aux professionnels de santé libéraux, 2015

	Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
	Taux (%)	Taux (%)	Taux (%)
Recours à un dentiste	30,7	35,8	35,7
Jeunes de moins de 15 ans ayant eu recours à un orthophoniste	11,3	11,2	8,4
Affiliés de 75 ans et plus ayant bénéficié de soins infirmiers	53	56,3	63,4
Recours à un médecin généraliste	72,2	71,9	73,3
Recours à un psychiatre	1,1	2,6	2,1
Jeunes de moins de 15 ans ayant eu recours à un pédiatre	25,2	27,3	17,8
Recours à un ophtalmologue	18,9	23	21,9
Femmes de 15 à 49 ans ayant eu recours à un gynécologue	16,0	28,6	26,6
Femmes de 15 à 49 ans ayant eu recours à une sage-femme	7,5	5,7	6,4

Sources: Régime général de l'Assurance maladie (2015), Insee (RP 2012)

Les données de **recours aux services de psychiatrie** indiquent, pour Vaulx-en-Velin, un recours plus important aux soins ambulatoires et hospitaliers pour les plus de 15 ans, mais un moindre recours aux soins ambulatoires pour les enfants de moins de 15 ans.

- En 2016, le taux de recours aux soins ambulatoires pour les moins de 15 ans s'élève à 2 848 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin (contre 3 478 et 3 071 pour 100 000 respectivement dans la métropole et la Région) ;
- En 2016, le taux de recours aux soins ambulatoires pour les plus de 15 ans s'élève à 2 813 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin (contre 2 122 et 2 237 pour 100 000 respectivement dans la métropole et la Région) ;

Concernant le **recours à la prévention**, on remarque une moindre participation des vaudais aux programmes de prévention bucco-dentaire (M'T Dents) et au dépistage organisé du cancer du sein, en particulier dans les deux quartiers en politique de la Ville.

### Taux de participation aux programmes de prévention, 2015

	Vaulx-en-Velin	QPV Grande-Ile	QPV Sud	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
	Taux (%)	Taux (%)	Taux (%)	Taux (%)	Taux (%)
Jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (M'T dents)	18,4	14,3	12,1	27,4	31,7
Femmes de 50 à 74 ans ayant réalisé une mammographie organisée	35,5	31,7	38,7	44,3	49,1

Sources: Régime général de l'Assurance maladie (2015), Insee (RP 2012)

Les données d'hospitalisations montrent un recours plus important des vaudais à l'hôpital. En 2016, le taux de séjours hospitaliers pour les habitants de la commune s'élève à 33 643 pour 100 000 contre 28 615 et 27 123 pour 100 000 respectivement dans la métropole et la région.

## 1.4. Etat de Santé

En termes de **mortalité**, Vaulx-en-Velin se démarque de la Métropole et de la région sur deux points :

- Le taux de mortalité des femmes est plus élevé à Vaulx-en-Velin que dans la métropole et la région. Sur la période 2009-2013, le taux de mortalité (toutes causes) des femmes s'élève à 840 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre 616 et 668 pour 100 000 dans la métropole de Lyon et la région.
- Le taux de mortalité prématurée (survenue avant l'âge de 65 ans) est plus élevé chez les vaudais par rapport à la métropole et la région. Sur la période 2009-2013, le taux de mortalité prématuré (toutes causes) des femmes s'élève à 226 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre 175 et 184 pour 100 000 dans la métropole de Lyon et la région. A ce sujet, il convient de souligner que la surmortalité prématurée est un constat récurrent pour les populations en précarité et les populations ouvrières, en lien notamment avec des conditions de vie et de travail (expositions professionnelles), un moindre recours aux soins et à la prévention (recours tardifs aux soins, moindre participation aux examens de prévention) et des habitudes de vie moins favorables à la santé (plus de tabagisme, par exemple, chez les ouvriers). (données CépiDC 2009-2013).

Les données de santé disponibles montrent par ailleurs, **l'importance des maladies chroniques** dans la population vaudaise et en particulier **le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les maladies respiratoires**.

- 8 706 vaudais sont détenteurs d'une ALD<sup>6</sup>, soit un taux de prévalence d'ALD toutes causes confondues de 26 004 pour 100 000 très nettement supérieur au taux régional qui s'établit à 19 917 pour 100 000 ;
- Diabète : les données disponibles, détaillées dans la partie «Diabète Surpoids Obésité» montrent des taux de prévalence et d'incidence des ALD, des taux de consommation d'antidiabétiques et d'hospitalisations presque deux fois plus élevés à Vaulx-en-Velin que dans la métropole et deux fois plus élevé que dans la région. Par ailleurs, les données disponibles à l'échelle des QPV, montrent une consommation d'antidiabétiques encore supérieure dans le QPV Grande Ile et en particulier dans le QPV Sud, par rapport au reste de la ville.
- Maladies cardio-vasculaires
  - En 2014, 2 298 vaudais sont détenteurs d'une ALD pour maladies soit un taux de 7 320 pour 100 000 habitants nettement supérieur au taux régional ( 6 538 pour 100 000) ;(données CnamTS, CCMSA, RSI 2014)
  - En 2016, 1 618 patients vaudais ont été hospitalisés pour maladies cardio-vasculaires, soit un taux de 5 034 pour 100 000 habitants nettement supérieur au taux métropolitain et régional (respectivement 4 130 et 4 082 pour 100 000) ; (données PMSI 2016)

---

<sup>6</sup> Le dispositif des affections longue durée (ALD) permet la prise en charge par l'Assurance Maladie (exonération du ticket modérateur) des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

- La consommation régulière d'antihypertenseurs est également nettement supérieure à Vaulx-en-Velin par rapport à la métropole et la région. Le taux de patients sous traitement antihypertenseur s'élève à 15 985 à Vaulx-en-Velin contre 14 130 et 14 991 pour 100 000 respectivement dans la métropole et la région. (données de l'Assurance Maladie régime général 2015)
- Maladies respiratoires :
  - En 2014, 297 vaudais sont détenteurs d'une affection longue durée (ALD) pour maladies soit un taux de 887 pour 100 000 habitants nettement supérieur au taux régional (561 pour 100 000) ; (données CnamTS, CCMSA, RSI 2014)
  - En 2016, 1 037 patients vaudais ont été hospitalisés pour maladies respiratoires, soit un taux de 2 991 pour 100 000 habitants nettement supérieur au taux métropolitain et régional (respectivement 1 623 et 1 329 pour 100 000) ;(données PMSI 2016)
  - Les consommations régulières d'anti-allergiques et d'antiasthmatiques sont également nettement supérieures à Vaulx-en-Velin que dans la Métropole et la région. Le taux de patients sous traitement anti-allergique s'élève à 8 012 pour 100 000 (contre 5 568 et 4 552 respectivement dans la métropole et la région). Le taux de patients sous traitement antiasthmatique s'élève à 10 414 pour 100 000 (contre 7 249 et 6 019 respectivement dans la Métropole et la région).(données de l'Assurance maladie régime général 2015).

Enfin, la **santé mentale** est un point de vigilance à Vaulx-en-Velin comme le montrent les données disponibles.

- les données d'incidence et de prévalence<sup>7</sup> des affections longue durée (ALD) pour affections psychiatriques sont plus élevées à Vaulx-en-Velin en particulier chez les hommes. En 2014, 994 vaudais sont détenteurs d'une ALD pour affection psychiatrique, soit un taux de prévalence des ALD pour affection psychiatrique de 2 596 pour 100 000 (contre 2 297 pour 100 000 en région). Le taux d'incidence en ALD pour affections psychiatriques s'élève à 276 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin (contre 213 et 218 pour 100 000 respectivement dans la métropole et la Région). (données CnamTS, CCMSA, RSI 2014) ;
- le taux de recours aux services de psychiatrie pour les plus de 15 ans sont supérieurs à Vaulx-en-Velin mais inférieures pour les enfants de moins de 15 ans (Cf. données de recours aux soins);
- La consommation régulière d'antidépresseurs est plus faible à Vaulx-en-Velin que dans la métropole et la région. Le taux de patients sous traitement antidépresseur s'élève à 5 282 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre 5 989 et 5 774 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et la région. La consommation régulière de neuroleptiques est équivalente à ce qui est observé dans la Métropole et la région. Le taux de patients sous traitement neuroleptique s'élève à 1 630 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre 1 642 et 1 563 pour 100 000 resp. dans la métropole et la région.

---

<sup>7</sup> L'incidence, c'est-à-dire les nouveaux cas, ici les personnes nouvellement admises en ALD au cours de l'année 2014. La prévalence c'est-à-dire l'ensemble des cas, ici l'ensemble des détenteurs d'une ALD en 2014.

## 2. L'accès aux soins

### 2.1. Données quantitatives

Plusieurs indicateurs permettent de renseigner la thématique de l'accès aux soins des vaudais : le taux de bénéficiaires de la CMUc, les données d'offre et de recours aux soins.

Le taux de bénéficiaires de la CMUc s'élève à 22% dans la commune, contre 11% dans la métropole et 7% en région. Dans les quartiers en politique de la ville (QPV), les taux de bénéficiaires de la CMUc sont encore supérieurs : le taux de bénéficiaires de la CMUc s'élève à 29% dans le QPV Grande-Ile et 25% dans le QPV Sud..

Les données de démographie médicale disponibles pour les professionnels de santé libéraux montrent des densités de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes plus faibles à Vaulx-en-Velin que dans la Métropole et la région. Ainsi en 2017, la densité en médecins généralistes s'élève à 70,6 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin, contre 99,7 et 92,7 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et en région. La densité en chirurgiens-dentistes s'élève à 26,5 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin, contre respectivement 35,6 et 36,4 pour 100 000 dans la Métropole et en région.

Par ailleurs, peu de médecins spécialistes exercent dans la commune et la très grande majorité est âgée de plus de 55 ans donc susceptible de partir à la retraite dans les 10 prochaines années. Il convient cependant de souligner pour les spécialistes, la proximité de Lyon, qui concentre, comme les grandes villes, la majorité des spécialistes.

Cette offre est complétée par une offre « salariée » associative et publique : le centre de santé Jean Goulard (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes et spécialistes), le centre de santé Santé Commune (médecins généralistes, infirmières, sage-femme) qui proposent des consultations sans dépassement d'honoraires. Précisons qu'au début de l'année 2019, les médecins généralistes du centre de santé Jean Goulard ne prenaient plus de nouveaux patients en raison de la saturation de leur file active. Des ressources de santé publique sont également présentes dans la ville, le Centre de Planification et d'Education Familiale porté Métropole de Lyon (consultations de médecin gynécologue et sage-femme) et le Centre Départemental d'Hygiène Sociale (CDHS).

Les données de recours aux professionnels de santé libéraux pour les habitants de Vaulx-en-Velin montrent un recours équivalent aux médecins généralistes, mais un moindre recours aux chirurgiens-dentistes et aux médecins spécialistes, sauf pour les pédiatres :

- 72% des assurés du régime général de Vaulx-en-Velin ont consulté au moins une fois dans l'année un médecin généraliste, contre 72% dans la Métropole et 73% en région;
- 31% des assurés du régime général de Vaulx-en-Velin ont consulté au moins une fois dans l'année un chirurgien-dentiste, contre 36% dans la Métropole et la région
- 19% des assurés du régime général de 15 à 49 ans ont consulté un ophtalmologue, contre 23% dans Métropole et 22% en région (données 2015).

Cette tendance est encore accentuée dans les quartiers en politique de la ville (QPV) Grande-Ile et Sud, où les taux de recours aux chirurgiens-dentistes (respectivement 28% et 26,5%) et médecins spécialistes (17% et 17,6% pour les ophtalmologues) sont plus faibles

que dans l'ensemble de la ville, à l'image de ce qui est observé dans les QPV de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant il convient de noter que le taux de recours aux pédiatres est plus élevé dans ces deux QPV que dans la Métropole et la région.

Enfin, notons que les données de recours aux professionnels de santé libéraux pour les habitants de Vaulx-en-Velin Sud sont proches de celles observées dans l'ensemble de la ville.

Concernant le recours aux services de psychiatrie, les données disponibles donnent à voir un moindre recours aux services ambulatoires pour les enfants de moins de 15 ans et un recours plus important pour les vaudais de plus de 15 ans.

Enfin, pour le recours aux hospitalisations, on observe un taux de séjours hospitaliers chez les habitants de Vaulx-en-Velin supérieurs aux taux observés dans la Métropole et la région : en 2016, le taux de séjours hospitalier s'élève à 33 643 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin, contre respectivement 28 615 et 27 123 dans la Métropole et la région.

## 2.2. Données qualitatives

Les difficultés d'accès aux soins des ménages modestes et précaires de Vaulx-en-Velin sont multiples et bien connues des professionnels. En effet, les difficultés administratives pour ouvrir des droits à une couverture sociale, les contraintes financières et les difficultés de déplacement se conjuguent et engendrent des retards et des renoncements aux soins. Les professionnels constatent notamment :

- Les freins économiques aux soins : les professionnels repèrent ce type d'obstacle notamment pour des soins spécialisés (optique, prothèses dentaires et auditives, consultations chez les spécialistes car une partie exerce avec dépassement d'honoraire) ou pour des médicaments peu remboursés, pour lesquels les restes à charge sont significatifs pour les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de la CMUc ou qui ne sont pas ou faiblement couvertes par une complémentaire santé (complémentaire santé avec un niveau de garantie basique) ;
- Les difficultés d'accès aux droits en santé : la complexité des démarches administratives et les difficultés des habitants ayant une faible maîtrise du fonctionnement du parcours de soins, de l'écrit, du français et des démarches en ligne constituent un obstacle dans l'ouverture de droits auprès de l'Assurance Maladie ;
- Les difficultés de déplacement pour accéder aux ressources de santé de l'agglomération lyonnaise sont enfin constatées, même si elles sont sans commune mesure avec celles observées dans les territoires ruraux : temps de déplacement en transport en commun qui peut être long depuis certains quartiers. De même les professionnels soulignent les craintes de certains habitants à sortir de leur environnement familial ;

Au-delà de ces difficultés générales qui concernent une partie importante de la population vaudaise (cf. données socio-économiques), les professionnels ont défini certains sujets sur

lesquels il apparaît que les besoins demeurent particulièrement importants et insuffisamment pris en compte. Ils sont décrits ci-après.

### 2.2.1. Les personnes handicapées particulièrement défavorisées dans l'accès aux soins

**Les difficultés d'accès aux soins des personnes handicapées**, public relativement nombreux à Vaulx-en-Velin, est une problématique bien repérée par les acteurs du territoire. Ces difficultés sont de plusieurs ordres, les acteurs pointent notamment les difficultés d'accès économique aux soins, pour ce public globalement davantage concerné par la défavorisation sociale (Cf. le montant maximal de l'AAH<sup>8</sup> en 2019 est de 860 euros et les difficultés d'accès à l'emploi du public handicapé). Ils soulignent également le manque de places dans les structures sanitaires et médico-sociales, comme dans de nombreux territoires (le manque de place en SSIAD<sup>9</sup>, l'absence de places dédiées aux personnes handicapées dans le SSIAD de Vaulx-en-Velin et la manque de places en CAMSP<sup>10</sup>, dans les IME). Enfin, l'accès géographique à certains spécialistes, hors de Vaulx-en-Velin, est complexe pour les personnes handicapées qui doivent parfois emprunter plusieurs transports en commun, alors que leur mobilité physique est réduite.

Deux sous-groupes semblent particulièrement concernés par ces difficultés d'accès aux soins : les enfants porteurs de handicap et les personnes handicapées et dépendantes.

Pour les **enfants porteurs de handicap**, des difficultés sont repérées du côté des parents, à la fois pour reconnaître et accepter le handicap de l'enfant, faire le deuil de la « normalité », mais également pour faire établir un diagnostic (méconnaissance du système de soin en particulier chez des publics précaires et les primo-arrivants sans compter la démotivation des parents si les délais d'attente sont longs) et ensuite constituer le dossier de reconnaissance du handicap auprès de la MDPH<sup>11</sup> de la Métropole. Ces difficultés peuvent retarder l'accès des enfants à une prise en charge adaptée ou à une aide à la scolarisation, ce qui est défavorable à leur développement comme à leur scolarité (déscolarisation, risque d'échec scolaire, décrochage scolaire à l'adolescence...) et à leur future insertion sociale, globalement.

Par ailleurs, l'accès à une prise en charge adaptée et à la scolarisation est difficile en lien avec le manque de place dans les structures médico-sociales adaptées (CAMSP, IME...) et le manque d'AESH<sup>12</sup> dans les établissements scolaires. Dans l'attente d'une place (parfois deux ans pour un IME), certains enfants sont à domicile, déscolarisés (ou scolarisés à temps très partiel) et ont un accès très limité à des ressources de socialisation ce qui ne leur permet pas de progresser et se révèle particulièrement épuisant pour les parents qui sont seuls avec leur enfant.

---

<sup>8</sup> Allocation Adulte Handicapé

<sup>9</sup> Service de Soins infirmiers à Domicile

<sup>10</sup> Centre d'Action Médico Social Précoce

<sup>11</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

<sup>12</sup> Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ou Assistante de Vie Scolaire (AVS) qui dépendent de l'Education Nationale.

Enfin, pour les enfants nécessitant de multiples prises en charge, la question de la disponibilité des parents pour les accompagner aux soins a été également soulignée. En effet, tous les parents n'ont pas la possibilité d'aménager leurs horaires de travail et certains sont contraints de cesser ou réduire leur activité professionnelle pour pouvoir emmener leur enfant dans les différents lieux de prise en charge.

Des besoins d'aide, d'étayage et de répit sont ainsi identifiés chez les parents d'enfants handicapés à la fois pour les aider à accepter le handicap, constituer le dossier MDPH, mais également pour les orienter, les aider et les soutenir dans les nombreuses démarches et dans leur rôle d'aidant de leur enfant.

Les difficultés d'accès aux soins des **personnes handicapées dépendantes** sont également un point d'importance pour les acteurs du territoire. Les difficultés de mobilité ne permettent pas à certaines personnes de se rendre dans les cabinets médicaux et paramédicaux, ni en pharmacie et les professionnels de santé comme les médecins généralistes se déplacent rarement au domicile des patients, ce qui est particulièrement problématique pour le renouvellement d'ordonnances. Par ailleurs, la question de la mise aux normes des cabinets médicaux a été soulignée par les habitants, en effet il semble qu'une partie des cabinets ne soient pas accessibles aux personnes en fauteuil. De même, la faiblesse de la signalétique ne permet pas d'identifier facilement l'existence d'ascenseurs pour se rendre dans les cabinets médicaux situés en étage.

Enfin, pour les professionnels de santé, la prise en charge somatique des personnes ayant un handicap psychique ou moteur peut se révéler chronophage et complexe (consultations longues). De ce fait, les médecins généralistes et les autres professionnels de santé peuvent être réticents à les prendre en charge au regard notamment de leur manque de temps (saturation de la file active des médecins généralistes), de l'absence d'aide humaine pour accueillir ces patients complexes et de formation pour prendre en charge des personnes ayant différents types de handicap. Des situations de personnes handicapées sans médecin traitant sont ainsi identifiées dans la ville.

### 2.2.2. Les difficultés d'accès aux soins des enfants de 3 à 11 ans

Deux fortes problématiques d'accès aux soins sont pointées pour les enfants de 3 à 11 ans : l'accès aux prises en charge en santé mentale et aux chirurgiens-dentistes pour les enfants de moins de six ans.

#### **L'accès complexe aux prises en charge en santé mentale**

Les grandes difficultés d'accès aux psychiatres et aux psychologues des enfants du territoire sont un point d'alerte. En effet, en raison du coût des prises en charge en libéral (non remboursement des consultations de psychologues, dépassements d'honoraires d'une grande part des psychiatres libéraux) et en l'absence de pédopsychiatres et de psychologues cliniciens pour enfants dans la commune, le CMP Enfants est la ressource phare du territoire. Celui-ci fait donc face à une demande de soin très importante auquel il répond mais avec des délais importants (12 à 24 mois d'attente pour un premier rendez-vous). Ces délais d'attente

ne permettent pas une prise en charge précoce des troubles et les professionnels soulignent le risque d'enkystement et d'aggravation de ceux-ci. Par ailleurs, face aux délais d'attente très importants certains parents se découragent et abandonnent la demande de soins.

L'accès aux soins pour les enfants qui nécessitent des prises en charge multiples (psychiatre, orthophoniste, psychomotricien...) est également un point d'attention. En effet, le manque de praticiens (pas de psychomotricien en libéral à Vaulx-en-Velin, délais d'attente d'un an auprès des orthophonistes en libéral présents sur la commune), le coût des prises en charge en libéral (restes à charge importants pour les personnes sans complémentaire santé ou ayant une complémentaire santé offrant un faible niveau de garantie) et enfin la question de la disponibilité des parents pour accompagner à ces rendez-vous nombreux et réguliers sont autant de difficultés auxquelles sont confrontés les enfants et leur parents.

### **Le manque d'accès et de recours aux chirurgiens-dentistes pour les enfants de moins de six ans**

De grandes difficultés d'accès aux soins dentaires sont pointées pour les enfants de moins de six ans. En effet, au-delà du manque d'information d'une partie des parents sur l'importance de soigner les dents de lait, les chirurgiens-dentistes libéraux et salariés (Centre Jean Goulard) du territoire refusent soigner les enfants de moins de six ans. Face au refus des praticiens du territoire, une minorité de parents consultent dans d'autres villes de l'agglomération lyonnaise des chirurgiens-dentistes spécialisés dans la prise en charge des enfants (pédodontistes qui exercent souvent avec dépassement d'honoraire) mais le coût et l'éloignement géographique des cabinets limitent l'accès à cette ressource. Les refus des chirurgiens-dentistes engendrent des retards de soins et l'aggravation de l'état de santé bucco-dentaire des enfants.

#### 2.2.3. Les difficultés d'accès aux soins des jeunes et des adultes isolés et précaires/vulnérables

Au-delà des difficultés d'accès économique aux soins des publics en précarité (coût des soins, avance de frais, soins spécialisés ou prothèses peu remboursés, coût d'une complémentaire santé proposant un bon niveau de remboursement et faible recours à l'aide à la complémentaire santé ACS), trois sous-groupes de publics sont repérés comme rencontrant des difficultés spécifiques et aggravées d'accès aux soins :

- **Les jeunes en difficulté d'insertion et ou en rupture familiale** : au-delà du manque d'information sur les démarches pour ouvrir des droits sociaux, des difficultés à financer les soins, ces jeunes sont peu mobilisés sur leur santé et ont un recours tardif aux soins, en urgence lorsque les symptômes se sont aggravés (par exemple en cas d'abcès dentaire). De plus, les jeunes en rupture familiale ne bénéficient pas du soutien de leurs parents pour s'orienter dans le système de santé et financer leurs soins (perte de l'étayage familial) ;
- **Les femmes enceintes précaires** et notamment les jeunes femmes enceintes ayant un faible niveau de scolarisation (dont des jeunes filles déscolarisées), socialement

isolées et les femmes primo-arrivantes en grande précarité (demandeurs et déboutés du droit d'asile) rencontrent des difficultés d'accès aux soins. Une partie de ces femmes, n'ont pas de suivi de grossesse (déclaration de grossesse tardives, non réalisation des visites et examens obligatoires/recommandés, préparations à l'accouchement rares) et semblent peu sensibilisées à l'importance du suivi de grossesse et peu informées de son déroulement. Par ailleurs, les situations de femmes enceintes et de mères avec bébé ayant des conditions de logement précaires, sont en augmentation à Vaulx-en-Velin selon les professionnels. Ils s'inquiètent en particulier les conditions de vie très défavorables à la santé de la mère et du bébé et les difficultés à mettre en place des suivis de santé réguliers pour ces publics. Les professionnels soulignent encore le manque de places d'hébergement adapté (type « mère-bébé ») dans l'agglomération lyonnaise.

- **Les personnes âgées isolées et précaires** : les difficultés économiques importantes des personnes âgées ayant de petites retraites, difficultés pour se soigner et financer une complémentaire santé sont très repérées par les professionnels. Par ailleurs, Ils soulignent les difficultés supplémentaires rencontrées par les personnes isolées. En effet, ces personnes, vivant seules à domicile, sans famille à proximité, parfois illettrées, méconnaissent les possibilités d'aide, sont réticentes à faire des demandes d'aide auprès de professionnels (manque de confiance) et sont en difficulté pour effectuer les démarches administratives nécessaires. Des besoins d'accompagnement de proximité (visites à domicile, accompagnement physique) sont repérées pour favoriser l'accès aux soins des ces personnes.

Enfin, de grandes difficultés d'accès aux soins sont constatées pour **les personnes demandeuses du droit d'asile<sup>13</sup> et les déboutés du droit d'asile** : les difficultés administratives pour faire ouvrir des droits à une couverture santé, l'absence de ressources, l'absence des conditions de sécurité élémentaires (conditions de logement précaires et instables, squatt, hébergement chez des particuliers) sont autant d'obstacle pour accéder aux soins ou poursuivre des soins (ruptures de soins fréquentes).

#### 2.2.4. L'accès aux soins des habitants de Vaulx-en-Velin Sud

Les difficultés d'accès aux soins et à la prévention des habitants de Vaulx-en-Velin Sud ont été abordées par les professionnels et les habitants.

Les habitants soulignent en particulier les difficultés des nouveaux résidents à trouver un médecin traitant, car les médecins exerçant dans cette partie du territoire, ne prennent plus de nouveaux patients en raison de la saturation de leur file active.

Par ailleurs, si les données de recours aux professionnels de santé libéraux sont proches de celles de l'ensemble de la commune, des difficultés d'accès géographiques aux ressources de santé salariées et publiques, concentrées à Vaulx-en-Velin Nord, sont observées, en raison de leur éloignement et de la discontinuité géographique entre ces deux parties de la ville. En effet, les centres de santé, le CPEF, sont localisés à Vaulx Nord et la permanence de la PMI dans la partie Sud du territoire est limitée. Dans ce domaine, même s'il faut prendre

---

<sup>13</sup> Celles qui ne sont pas suivies par un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)

en compte les ressources de santé dans les communes proches (Bron, Villeurbanne facilement accessibles depuis Vaulx-en-Velin Sud) et vers lesquelles les habitants semblent tournés, il demeure que Vaulx Sud est moins bien doté en ressources de santé.

De même, les ressources d'aide en matière d'accès à une couverture santé sont surtout présentes dans la partie nord de la ville : le CCAS, la CPAM sont au nord et la présence d'assistantes sociales de la métropole semble plus limitée dans la partie sud de la ville, selon les professionnels interviewés.

Néanmoins, des projets sont en cours à Vaulx-en-Velin Sud et notamment un projet de regroupement de professionnels de santé (médecins généralistes et paramédicaux) initié par la Ville, actuellement en phase d'étude, qui devrait maintenir et renforcer l'offre de soin dans cette partie du territoire. Ainsi au moment de l'étude, plusieurs professionnels de santé de Vaulx sud semblaient intéressés (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens) mais pas les médecins généralistes.

## 2.3. Analyse des actions de santé existantes

### 2.3.1. Les ressources en présence

Les ressources d'aide en matière d'accès à une couverture santé et aux soins sont diversifiées dans la ville de Vaulx-en-Velin. On repère principalement les travailleurs sociaux du CCAS et du service social de la Métropole ainsi que l'agence de la CPAM. Par ailleurs, l'assistante sociale du centre « Santé Commune » peut aider les patients du centre dans leurs démarches d'accès à une couverture sociale et aux soins.

De même, les professionnels de santé libéraux et salariés, notamment les pharmaciens sont souvent sollicités par la population dans ce domaine.

Pour les jeunes en insertion de la Mission locale, les chargés d'insertion peuvent assurer un accompagnement dans les démarches de santé (aide dans les démarches d'obtention d'une couverture sociale, dans la prise de rendez-vous médicaux et accompagnement physique aux soins dans certains cas).

Des ressources d'aide et de soin spécifiques pour les personnes handicapées sont également identifiées.

Une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est présente à Vaulx-en-Velin.

Le Pôle Ressource Handicap, porté par le service handicap du CCAS de Vaulx-en-Velin est dédié aux habitants et professionnels de la ville. Créé en fin d'année 2018, il a pour objectif d'informer et d'aider les personnes porteuses d'un handicap dans leurs démarches mais également de favoriser la coordination des acteurs œuvrant dans le champ du handicap pour apporter des réponses aux besoins identifiés. Par ailleurs, une possibilité d'écoute psychologique à destination notamment des aidants et des familles de personnes handicapées devrait être bientôt développée dans le cadre de ce pôle ressource.

Pour les enfants porteurs de handicap et leurs familles trois ressources d'information et d'aide aux aidants sont identifiées sur Vaulx-en-Velin:

- L'association « Les petits rubans bleus » : cette association vaudoise fondée par deux mamans d'enfants autistes se propose de soutenir les parents d'enfants autistes dans leur démarches et leur rôle d'aidant et de sensibiliser le grand public à l'autisme ;
- L'association vaudoise Handicap Education située à Bron (faute de locaux accessibles à Vaulx-en-Velin) : cette association accueille une majorité d'enfants et de parents vaudais. Elle est un lieu d'écoute et d'échange pour les parents d'enfants handicapés et offre un appui au travail scolaire et des activités de loisirs pour les enfants porteurs de handicap moteur et mental. Pour les enfants en attente d'une place dans un établissement médico-social adapté, la structure offre un espace de socialisation et des possibilités de prise en charge par certains professionnels paramédicaux pour ces enfants. Cette possibilité de prise en charge à la journée est également une ressource de répit pour les parents. Cependant, les difficultés de mobilité des parents (pas de possibilité de prise en charge du transport par l'Assurance Maladie et part importante de ménages à Vaulx-en-Velin non véhiculés) constituent un obstacle de taille et certaines familles renoncent à se rendre dans les locaux de l'association, aujourd'hui située à Bron ;
- L'association « La souris Verte » basée à Lyon. L'association qui a pour objectif de favoriser la participation sociale des jeunes enfants en situation de handicap, est une ressource d'aide aux parents d'enfants handicapés. Elle propose notamment des temps d'échanges et d'information pour les parents dans leurs locaux à Lyon. A Vaulx-en-Velin, l'association gère une micro-crèche dont trois places sont réservées pour des enfants porteurs de handicap.

En matière de soins somatiques, le dispositif Handiconsult 69, soutenu par l'Agence Régionale de Santé est présent dans les deux centres de santé de la Fondation Dispensaire Général de Lyon, celui de Lyon et de Vaulx-en-Velin. Dans le cadre de ce dispositif, le centre de santé Jean Goulard de Vaulx-en-Velin, propose des consultations adaptées pour des personnes handicapées dès l'âge de 4 ans, en échec de soins. Des consultations de médecine spécialisée (ORL, dermatologie), de soins dentaires, de suivi gynécologique (par une sage-femme) sont possibles ainsi que de l'imagerie médicale et des prélèvements de laboratoire (avec un accompagnement spécifique) .

Enfin, on note la création en 2018 de l'association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin (SPVV). L'association réunit la quasi-totalité des professionnels de santé libéraux de Vaulx-en-Velin. Les professionnels de santé salariés exerçant dans la commune peuvent également y adhérer à titre personnel.

L'association se donne pour objectifs de :

- favoriser les échanges entre les adhérents, notamment par des systèmes d'information, pour une meilleure prise en charge des patients ;
- être l'interlocuteur, parmi d'autres, des adhérents auprès des diverses institutions ;
- développer les projets de santé et améliorer l'accès aux soins des habitants ;
- favoriser les échanges avec les autres structures de prévention et de soin intervenant sur la commune (CMP, PMI, Centre de santé Jean Goulard etc.) ;

- améliorer la pratique personnelle des adhérents grâce aux échanges entre professionnels ;
- organiser des rencontres pluriprofessionnelles sur une thématique donnée ou sur des situations complexes (formation continue) ;
- favoriser le développement d'équipes pluriprofessionnelles de soins primaires.

En lien avec ces objectifs, l'association a la volonté de se mobiliser sur de nombreux sujets et de travailler en partenariat avec la Ville et les acteurs du territoire pour améliorer l'accès aux soins des habitants et participer à des actions de prévention auprès de ceux-ci (par exemple, en travaillant avec les professionnels de l'Education Nationale pour mettre en place des actions dans les écoles). Par ailleurs et ainsi afin d'améliorer la permanence des soins pendant le mois d'août, l'association diffuse la liste des médecins généralistes présents au mois d'août auprès des pharmaciens.

### 2.3.2. Les actions de santé

L'accès des habitants à une couverture sociale et aux soins est une priorité travaillée depuis de nombreuses années à Vaulx-en-Valin. Dans ce domaine, on repère notamment les actions suivantes.

**En direction du grand public :** Le « Guide santé » et le répertoire des professionnels de santé accessible sur le site internet de la Ville et en version papier.

Le guide santé recense, par thématiques, les ressources de santé disponibles pour les habitants à Vaulx-en-Valin et dans la métropole de Lyon. Une présentation des missions et les coordonnées de chaque ressource ou structure sont détaillées dans le guide.

Un nouvel annuaire des ressources de santé devrait être prochainement réalisé par l'association Soins Primaire à Vaulx-en-Valin (SPVV), qui le mettra en ligne sur son site internet.

**En directions des jeunes en insertion (16-25 ans) suivis par la Mission Locale :**

- des « permanence santé » : cette action est menée en partenariat avec le CDHS de Vaulx-en-Valin. Lors des permanences qui se déroulent dans les locaux du CDHS, les jeunes sont reçus individuellement par l'infirmière du CDHS et la référente santé de la Mission Locale. Les droits à une couverture sociale et complémentaire sont vérifiés et ouverts, si besoin, par la référente santé et un entretien de santé est proposé par l'infirmière au jeune. Afin de toucher plus de jeunes (et afin de limiter le phénomène de « déperdition » observé lorsque les jeunes de la Mission Locale sont orientés vers le CDHS), ces permanences santé sont également proposées à la Mission Locale (sans l'infirmière du CDHS). En 2017, environ 120 jeunes ont bénéficié de cette action ;
- des séances d'information sur le thème de la couverture sociale « la Sécu et moi » sont organisées pour des jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes ». En 2017, 87 jeunes ont bénéficié de cette action.

**En direction des habitants des quartiers en politique de la Ville (QPV) Grande Ile et Sud :** le dispositif de « Médiation santé » porté par l'ADES du Rhône propose un accompagnement individuel dans les démarches d'accès à une couverture sociale et aux soins (aide

administrative, orientation dans le système de soins, prise de rendez-vous) pour des personnes précaires éloignées des dispositifs de droits commun et du système de santé. La médiatrice santé réalisait jusqu'en 2017, trois permanences hebdomadaires dans des centres sociaux (le centre social Peyri, le centre social Levy et le centre social Grand Vire). Une réflexion est actuellement en cours au sein de la Ville afin de définir de nouvelles modalités d'intervention de ce dispositif dans le territoire ;

**En direction des parents d'enfants porteurs de handicap :**

- des conférences sont organisées à la MJC en collaboration avec l'association « Les petits Rubans Bleus » avec la participation de divers partenaires (Handiconsult 69, IME La Maison Sésame, SESSAD de Villeurbanne, CH Le Vinatier...). En 2018, deux conférences, l'une portant sur l'accès aux soins des enfants autistes et l'autre sur leur prise en charge en IME ont réunit environ 80 participants ;
- des temps d'échange et de rencontre sont organisés par la Ville à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées : tables rondes, stands d'informations tenus par différentes associations et structures œuvrant dans le champ du handicap, ateliers, ainsi que des temps d'échange entre aidants et professionnels.

## 3. La prévention

### 3.1. Données quantitatives

En termes de prévention, plusieurs indicateurs de santé sont analysés : le recours aux programmes de dépistage, les grossesses chez les jeunes femmes et les indicateurs relatifs aux maladies chroniques.

Concernant les programmes de dépistage, on observe à Vaulx-en-Velin une participation relativement faible à ces programmes par rapport à la Métropole et la région, en particulier dans les deux quartiers en politique de la ville (QPV) :

- Le taux de participation des enfants de 5 à 19 ans au programme bucco-dentaire MT'Dents de l'Assurance Maladie s'élève à 18% à Vaulx-en-Velin, contre respectivement 27% et 32% dans la Métropole et la région. Dans les deux QPV ce taux de participation s'élève à 14% dans le QPV Grande Ile et 12% dans le QPV Sud (données 2015);
- Le taux de participation des femmes de 50 à 74 ans au dépistage organisé du cancer du sein s'élève à 36% à Vaulx-en-Velin, contre respectivement 44% et 49% dans la Métropole et la région. Dans les deux QPV, ce taux de participation s'élève à 32% dans le QPV Grande Ile et 39% dans le QPV Sud (données 2015);

Concernant la santé des femmes, on remarque un taux d'accouchement chez les femmes de 15 à 19 ans deux fois plus élevé à Vaulx-en-Velin que dans Métropole et la région. En 2017, 16 jeunes vaudaises de 15 à 19 ans ont accouché, soit un taux 935 pour 100 000, contre respectivement 522 et 434 pour 100 000 dans la Métropole et la région.

Enfin, les données d'ALD, d'hospitalisation et de consommation médicamenteuse montrent l'importance des maladies chroniques chez les vaudais et plus particulièrement du diabète, une problématique très marquée, des maladies cardio-vasculaires et des maladies respiratoires (Cf. données présentées dans le portrait socio-sanitaire).

### 3.2. Données qualitatives

Les groupes de travail et les entretiens menés avec les professionnels ont permis d'identifier cinq problématiques qui apparaissent comme prioritaires en matière de prévention pour la santé des vaudais.

#### 3.2.1. Les enfants de 3-11 ans

- La prévention bucco-dentaire

Le mauvais état de santé bucco-dentaire d'une partie des enfants du territoire est une problématique repérée par les professionnels de Vaulx-en-Velin : importance des caries, des caries non soignées et dentitions très abimées dès 3, 4 ans. Plusieurs causes à ce problème sont identifiées par les professionnels :

- Les pratiques alimentaires défavorables d'une partie des familles : consommation importante de sucre (boissons sucrées en particulier), grignotage et pour les enfants

- en bas-âge la consommation inappropriée de biberons de lait (par exemple au moment du coucher de l'enfant) ;
  - Les pratiques d'hygiène insuffisantes d'une partie des enfants qui ne se brossent pas les dents régulièrement ;
  - Le manque de sensibilisation d'une partie des parents à l'importance de la santé bucco-dentaire pour leur enfant, au travers du brossage régulier et du soin des dents de lait (une partie des parents pensent qu'il n'est pas utile de soigner les dents non définitives) ;
  - Le refus d'une grande partie des chirurgiens-dentistes du territoire de participer au programme MT'Dents et de soigner les enfants de moins de six ans.
- La prévention de certains troubles ou de leur aggravation : troubles du langage et des apprentissages

Les difficultés et troubles du langage, des apprentissages, d'une partie des enfants de la ville et les difficultés pour qu'ils bénéficient de l'aide nécessaire est une problématique relevée par nombre de professionnels. En effet, faute de prise en charge précoce, ces difficultés peuvent se muer en troubles et certains troubles mineurs s'aggraver.

Les difficultés d'accès à une aide, à une prise en charge précoce sont à mettre en lien avec les difficultés d'accès aux psychologues, psychomotriciens et dans une moindre mesure aux orthophonistes. Les professionnels constatent ainsi en libéral :

- un accès économique difficile aux psychologues pour enfants et psychomotriciens (consultations non remboursées) ;
- un accès géographique difficile aux psychologues pour enfants et aux psychomotriciens (pas de psychologue clinicien pour enfant installé dans la commune ni psychomotricien) ;
- des délais d'attente longs pour une prise en charge en orthophonie. Les délais d'attente auprès des orthophonistes libérales de la commune sont estimés à un an minimum (entre un an et 18 mois d'attente).

Par ailleurs, dans le public, le Centre Médico Psychologique pour enfants est saturé (12 à 24 mois d'attente) et le lieu écoute de l'association Prévenir ne reçoit pas les enfants (uniquement les jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre de ses missions de PAEJ).

- La prévention des difficultés d'hygiène de vie

Les difficultés d'hygiène de vie d'une partie des enfants du territoire est une problématique largement abordée par les professionnels. Les problématiques de manque de sommeil, d'alimentation déséquilibrée, de sédentarité et de surexposition aux écrans des enfants en bas-âge et des enfants et leurs conséquences sur la santé et le développement des enfants (surpoids, retards de langage, difficultés de concentration...) sont notamment soulignées.

Les professionnels évoquent en particulier le manque de sensibilisation des parents à la problématique des écrans. Ils témoignent également des contraintes des familles hébergées chez des particuliers qui utilisent l'écran pour que l'enfant soit sage et silencieux.

### 3.2.2. Les adolescents et des jeunes

- La prévention des consommations problématiques de produits psychoactifs

Les consommations problématiques de cannabis d'une partie des adolescents et des jeunes du territoire est un point d'attention pour les acteurs du territoire. S'agissant de la consommation de cannabis, les acteurs rapportent des consommations régulières, importantes, banalisées et pour certains des addictions.

Concernant les consommations d'alcool, les professionnels repèrent des consommations importantes et ponctuelles d'alcool (recherche d'ivresses) le week-end ou lors d'occasions festives.

- Santé sexuelle : L'éducation à la sexualité et la prévention des grossesses

Des besoins de prévention en matière de santé sexuelle sont repérés par les professionnels qui constatent le manque d'information d'une part des jeunes concernant la sexualité, la contraception et leur anatomie. La question de la santé sexuelle a également été abordée sous l'angle de l'enjeu de l'égalité hommes-femmes mais également de la mixité dans l'espace public et lors des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle qui se déroulent dans les établissements scolaires. L'intérêt de proposer aux élèves des temps d'échanges mixtes et non mixtes sur ces questions est souligné : importance de favoriser un dialogue fille garçon par exemple autour de l'égalité des sexes et de la responsabilité partagée de la contraception mais également d'organiser des échanges non mixtes afin de favoriser une parole plus libre.

La question des grossesses de jeunes filles et du sens de ces grossesses pour elles a également été abordée, en particulier pour les jeunes filles qui sont en difficulté familiales (rupture familiale ou relations difficiles), en difficultés d'insertion et très isolées sur le plan social (déscolarisées). Selon les professionnels, ces jeunes filles perçoivent leur grossesse comme un moyen d'inscription dans la vie sociale, de reconnaissance permettant d'accéder au statut social de mère.

### 3.2.3. Les femmes

- La prévention des cancers féminins

En matière de dépistage des cancers féminins, les professionnels constatent qu'une part des femmes du territoire n'est pas suivie sur le plan gynécologique en dehors des périodes de grossesse et ne réalise pas régulièrement de dépistage du cancer du col de l'utérus (frottis cervico utérin) et du cancer du sein (mammographies). Dans ce domaine plusieurs freins sont identifiés par les acteurs du territoire :

- Le manque d'information des femmes concernant l'importance du suivi gynécologique et du dépistage du cancer du sein et, pour les publics qui maîtrisent

mal l'écrit, l'incompréhension des courriers d'invitation au dépistage organisé du cancer du sein;

- Le manque de temps et de disponibilité psychologique des femmes pour s'occuper de leur santé : l'éducation et la santé des enfants est priorisée, notamment pour celles qui élèvent seules leurs enfants ;
  - La volonté d'être suivies par un praticien-femme ;
  - La peur de l'annonce d'une tumeur
- Les femmes en situation de vulnérabilité : violences intra-familiales et conjugales, isolement et précarité

La problématique des violences faites aux femmes a été soulignée par les professionnels qui ont particulièrement évoqué les conséquences de ces violences sur la santé psychique des femmes et celle des enfants : dépression, mal-être et difficultés de la mère à se mobiliser sur l'éducation et la santé des enfants (suivis de santé irréguliers, absence de démarche de soin...).

Par ailleurs, il semble que ces femmes en situation de vulnérabilité, isolées, précaires, victimes de violences ne repèrent pas toujours les ressources d'aide et d'étayage et soient parfois dans le déni de leurs difficultés, l'autocensure ou la crainte. Au final, les professionnels soulignent la nécessité d'aller vers ces femmes et de les aider à sortir de leur isolement, à dénoncer ces violences et à s'en protéger.

#### 3.2.4. La promotion de l'activité physique

L'impact positif de l'activité physique sur la santé physique et mentale, bien documenté, est souligné par les acteurs du territoire :

- Santé physique : prévention du surpoids, de l'obésité, du diabète, des maladies cardio-vasculaires, ostéoporose, chutes chez les personnes âgées... ;
- Santé mentale : prévention et réduction du stress, de la dépressivité, de l'anxiété mais également meilleure confiance en soi ;

De plus, l'activité physique apparaît également comme un facteur favorisant le lien social (possibilité de rompre l'isolement, de rencontrer d'autres personnes) et un support intéressant à la parentalité (pratique d'activité physique en famille).

Ces multiples bénéfices de l'activité physique sur la santé semblent méconnus de la population de même que les opportunités de réaliser facilement une activité physique au quotidien. Ainsi, le besoin d'informer et sensibiliser la population sur tous les moyens de pratiquer une activité physique sont pointés :

- chez soi (ménage, exercices de gymnastique...);
- dans son quartier ou son environnement proche (marche, allongement des petits trajets quotidiens, itinéraires de ballade agréables, ...);
- dans un cadre collectif : activité physique dans les centres sociaux (marche, activité physique douce), clubs sportifs.

En termes de sport, les professionnels constatent que la quasi-totalité des clubs sportifs, nombreux à Vaulx-en-Velin, sont orientés vers la compétition et donc peu accessibles aux personnes non intéressées par la compétition. De même, certaines sections sportives sont très demandées (le football par exemple pour les enfants) et ne peuvent répondre positivement à l'ensemble des demandes, ce qui les amène à sélectionner les adhérents et à exclure ceux dont le niveau est jugé insuffisant. Ainsi le besoin de sensibiliser les clubs de sports à l'intérêt de développer des sections de sport loisir est pointé par les acteurs.

La question spécifique de la pratique sportive des parents et notamment des femmes a été abordée par les professionnels. En effet, il semble que de nombreux adultes « décrochent » du sport lorsqu'ils deviennent parents, en particulier les mères de famille, par manque de disponibilité. Ainsi, les possibilités de garde des enfants, les possibilités d'activité sportive en famille (propositions d'activités parents-enfants, créneaux parallèles d'activité) sont perçues comme des leviers à l'activité physique des femmes.

Enfin, les habitants consultés ont souligné les difficultés économiques d'accès aux clubs de sport : en effet malgré les aides de la mairie, le coût d'une licence reste élevé pour les ménages modestes, en particulier ceux qui ont plusieurs enfants.

Au-delà, des activités encadrées, l'intérêt de développer un environnement urbain favorable à l'activité physique et notamment à la marche, a été souligné par les professionnels. Dans ce domaine, les itinéraires de marche en ville, l'accès aux espaces verts (jardins publics, parcs) sont des leviers intéressants, qui sont travaillés par le service urbanisme de la Ville notamment dans le cadre de démarches autour du développement durable (autour des trames vertes et bleues). Ces démarches pourraient encore être développées pour améliorer la prise en compte des questions de santé et notamment d'activité physique (cf. « Urbanisme Favorable à la Santé ») dans les projets d'urbanisme de la commune.

En ce qui concerne l'urbanisme de la ville, des points forts et des contraintes à la pratique d'activité physique sont soulignés par les professionnels :

- la proximité du Grand Parc de Miribel-Jonage est un atout majeur mais son accès est difficile pour les habitants non véhiculés. En effet, en transport en commun les temps de trajet sont longs (plus de trente minutes), en particulier depuis certains quartiers, et la fréquence des lignes est jugée insuffisante. De même, la liaison à pied et en vélo est difficile (en particulier la traversée de la « rocade est ») ;
- la partie sud de la ville manque d'espaces verts, toutefois l'aménagement d'un itinéraire de marche dans ce quartier à partir d'une « promenade jardinée » est programmé ;
- le quartier du Mas du Taureau bénéficie de nombreux espaces verts, mais leur attractivité est amoindrie par des comportements incivils ;
- Les berges du canal de Jonage semblent peu investies par les habitants de Vaulx-en-Velin, malgré un parcours sportif, en lien avec un manque d'agrément (parcs et jeux pour enfants sécurisés c'est-à-dire fermés) pour les enfants, selon certains professionnels ;
- Un projet de passerelle sur le canal de Jonage pour les modes doux de déplacement est en pré-étude ;
- Trois stations Vélo'v doivent être réalisées dans la commune, mais aucune n'est prévue dans les quartiers en politique de la ville (QPV). Par ailleurs, le vélo ne

- bénéficie pas d'une image positive auprès des jeunes et de l'ensemble de la population, selon les professionnels (un mode de déplacement jugé « bobo ») ;
- le parcours santé du parc de la Rize (secteur Pont des Planches) semble encore sous-utilisé.

### 3.2.5. La prévention en matière de santé-environnement

En matière de santé-environnement deux problématiques prioritaires sont identifiées par les professionnels, la prévention des infestations de nuisibles et les risques dans le logement. Les habitants consultés dans le cadre de l'étude ont confirmé ces constats mais identifient une troisième problématique, celle de la qualité de l'air extérieur en lien avec la pollution liée à la proximité de grands axes de circulation (boulevard périphérique, rocade est, route de Genas notamment).

- La prévention des infestations de nuisibles

Les infestations de punaises sont en augmentation, notamment dans le parc social. Ces infestations de punaises sont vécues très difficilement par les familles : nécessité de traiter tous les vêtements, d'acheter de nouvelles literies et des vêtements neufs (avec un coût élevé), risque de stigmatisation lié aux piqures, sentiments de dévalorisation et de culpabilité.

Par ailleurs, un manque d'information est constaté sur la manière dont se diffusent les punaises dans les immeubles (bouches d'aération ascenseurs, matelas sur le palier...) et sur les bonnes pratiques en matière de prévention. L'exemple de literies (matelas) infestées laissées en pied d'immeubles mais récupérées par d'autres familles est cité par nombre d'acteurs.

Au bilan, des besoins d'information (modes de diffusion, pratiques de prévention), en dédramatisant et déculpabilisant les familles, sont repérés, tout comme le besoin d'informer sur le traitement des infestations et rôle des bailleurs sociaux dans ce domaine.

Des cas de gale sont également signalés chez des personnes précaires. Dans ce domaine, les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques sont soulignées et en particulier : les symptômes à repérer, le traitement des tissus et l'évitement de la promiscuité.

Enfin des besoins de sensibilisation des habitants à la bonne gestion des restes et des déchets alimentaires sont encore identifiés pour éviter les infestations de rats et de pigeons.

- Les risques dans le logement

La question des risques dans le logement et dans les parties communes de certains immeubles a été abordée par les professionnels. Ceux-ci constatent notamment :

- Des pratiques à risque en matière de chauffage : des habitants utilisent des chauffages à essence dans leur appartement, qui sont potentiellement dangereux : risque de brûlure, d'incendie et d'intoxication par ventilation insuffisante. Ces systèmes de chauffage sont notamment utilisés en complément d'un chauffage

collectif défectueux ou jugé insuffisant (ressenti de froid, en particulier en début et fin de mise en service du chauffage collectif) ;

- Dans certains immeubles, des problèmes sont relevés dans les parties communes : fils électriques visibles dans certaines allées (risques d'électrocution), ascenseurs régulièrement en panne ce qui est particulièrement problématique pour les personnes âgées (risque de confinement, d'isolement social).

### 3.3. Analyse des actions de santé existantes

#### 3.3.1. Les ressources de santé en présence

Les ressources de santé pour les enfants et les adolescents sont les suivantes :

- Les pédiatres (quatre pédiatres exercent en libéral et un pédiatre consulte au centre de santé Jean Goulard) et les médecins généralistes (salariés, libéraux) assurent les suivis médicaux des enfants ;
- Le service de pédiatrie de la clinique de l'Union, une ressource proximité qui semblait bien repéré par la population a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le Médipôle situé à Villeurbanne ;
- Le service de protection materno-infantile (PMI) de la Métropole de Lyon pour les 0-6 ans, dans les Maisons de la Métropole (MDM) : MDM Grand Vire, MDM La Tase, MDM Jean Jaurès et MDM Lamaze. La présence du service de PMI dans la partie sud (MDM La Tase) du territoire semble limitée selon les professionnels (uniquement des permanences) ;
- La santé scolaire : les infirmières et les médecins scolaires de l'Education Nationale interviennent auprès des enfants et des adolescents scolarisés.

Les ressources de soin en matière de santé bucco-dentaire à Vaulx-en-Velin sont :

- les chirurgiens-dentistes exerçant en libéral
- le centre de santé Jean Goulard (6 chirurgiens-dentistes et 2 orthodontistes)

En matière de prévention et de prise en charge des consommations problématiques de substances psychoactives on repère les ressources suivantes :

- Spécifiquement pour les jeunes : la Consultation Jeunes Consommateurs de l'association Lyade (une permanence hebdomadaire au point accueil Ecoute Jeunes). Le Lieu écoute (Point Accueil Ecoute Jeunes) qui est une ressource de prévention des difficultés psychique peut également être une ressource pour aborder les questions de consommation avec les jeunes ;
- Pour les adultes : Les Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en addictologie de Villeurbanne (CSAPA de l'Association ANPAA et OPPELIA) et de l'agglomération lyonnaise (CSAPA associatifs et hospitaliers) ;
- L'association Vie Libre, une association de prévention et d'auto-support pour les personnes souffrant d'une addiction, réalise des permanences au centre Benoit Frachon. Celles-ci sont peu fréquentées et l'association recherche un lieu de permanence lui permettant d'être mieux repérée par les habitants et professionnels de la commune.

En termes de santé sexuelle et de la santé des femmes citons les ressources suivantes :

- Les sages-femmes libérales (6) et salariées (deux sage-femme à mi-temps au Centre de santé Santé Commune et une sage-femme au Centre de Santé Jean Goulard)
- le Centre de Planification et d'Education Familiale de Vaulx-en-Velin<sup>14</sup> de Vaulx-en-Velin (porté par la Métropole) et celui de Villeurbanne (porté par le Planning Familial<sup>15</sup>) sont des ressources de prévention bien identifiées par les jeunes et les femmes.

Au-delà de ces deux structures, plusieurs ressources sont identifiées autour de la santé des femmes et des violences faites aux femmes dans la commune : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le Point Infos droits Victimes (porté par l'association Le MAS) et l'association Femmes Solidaires (une permanence mensuelle).

Les ressources de prévention autour de l'alimentation et de l'activité physique sont détaillées dans la thématique « Diabète, surpoids et obésité ».

Enfin, d'autres ressources de prévention sont identifiées dans la ville. Citons notamment les services de santé scolaire, les centres sociaux, le tissu associatif très dynamique et des ressources spécifiques permettant d'associer et de toucher les parents : les deux lieux accueil parents enfants (LAPE), les associations de parents d'élèves, le conseil consultatif des parents et la Maison des Familles.

### 3.3.2. Les actions de santé repérées

Précisons que la liste des actions de prévention de la santé citées ci-dessous n'est pas exhaustive, par ailleurs, les actions menées dans la ville autour des thématiques de l'alimentation et de l'activité physique sont décrites dans la partie de ce rapport consacrée au diabète, surpoids et obésité.

**En direction des mères et des nourrissons**, deux actions portées par la PMI sont repérées :

- Les équipes de PMI animent des actions collectives de prévention auprès de publics hébergés dans le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et au foyer Saint-Bruno. Ces actions collectives avec médiation (activités parent-enfant autour du jeu, activités artistiques, sorties - en alternance avec un groupe de parole dans le foyer Saint-Bruno) sont développées dans un objectif de soutien à la parentalité. Ils permettent de créer un lien de confiance avec les équipes de PMI (chez un public parfois réticent à solliciter les services sociaux, la PMI en lien avec la peur du placement des enfants), de favoriser le lien social entre familles dans ces centres d'hébergement et de permettre des échanges parents-professionnels autour des besoins et de la santé des enfants (par exemple de sensibiliser les parents autour de thématiques comme le sommeil, l'alimentation).

---

<sup>14</sup> situé à proximité de la mairie dans le QPV Grande île

<sup>15</sup> En 2015, 240 habitants de Vaulx-en-Velin, une majorité de femmes et des jeunes de 12-25 ans se sont rendus au Planning familial de Villeurbanne.

- Le programme de Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents (PANJO) est conduit par Santé Publique France et onze Conseils Départementaux. Dans la Métropole de Lyon, la recherche action est menée dans deux territoires : Vaulx-en-Velin et Bron. Dans ce cadre, les professionnels de la PMI proposent à des femmes accueillant leur premier enfant et vivant en situation de vulnérabilité psychosociale, un soutien à domicile renforcé qui vise à développer les liens d'attachement sécurisés entre elle et leur nouveau-né, dans une approche globale et positive de leur santé. Les interventions PANJO reposent sur un minimum de six visites au domicile des femmes : deux pendant la grossesse, et quatre après la naissance jusqu'au 6 mois de l'enfant. Les échanges lors des visites sont centrés sur le développement des liens d'attachement précoces et le renforcement des comportements favorables à la santé. Pour mener à bien ces interventions, les équipes de PMI ont suivi une formation spécifique (formation PANJO, référentiel commun d'intervention et de supervisions).

Notons également que le service de PMI de la Métropole a réalisé en 2018 une action collective autour de la santé bucco-dentaire auprès des femmes enceintes et parents de jeunes enfants (24 adultes touchés).

**En direction des enfants des enfants** des actions de santé sont menées dans les établissements scolaires en matière de prévention des difficultés et troubles du langage (détaillées dans l'axe santé mentale), de la santé bucco-dentaire, de la vie affective et sexuelle (à partir du CM2), de la nutrition et de l'activité physique (détaillées dans l'axe surpoids, obésité, diabète).

Dans le domaine de la santé bucco-dentaire, des séances de sensibilisation autour de l'hygiène bucco-dentaire (brossage) sont menées par les infirmières scolaires et des enseignants dans certaines écoles auprès d'élèves de différents niveaux (CP notamment). Par ailleurs, dans le cadre du programme MT'Dents, l'UFSBD intervient, chaque année auprès des élèves de grande section dans deux à trois écoles (sur 34 groupes scolaires) pour réaliser un dépistage individuel et animer une séance collective sur l'hygiène bucco-dentaire. De même, en 2018, un chirurgien-dentiste du centre de santé Jean Goulard est intervenu pour une action de dépistage bucco-dentaire dans une école élémentaire.

Des séances d'éducation à la sexualité et à la vie affective sont réalisées auprès de classes de CM2.

Enfin, des temps d'échange entre parents et avec des professionnels dénommés « café des parents » sont organisés dans certains établissements scolaires par des représentants élus de parents d'élèves, autour de thématiques diverses comme les écrans ou le sommeil.

**En direction des adolescents et des jeunes**, on repère les actions réalisées par les infirmières scolaires et les équipes éducatives auprès des collégiens et des lycéens (lycée général et lycée professionnel) autour de la vie affective et sexuelle, des addictions, du sommeil, du harcèlement et du secourisme. Les actions sur le vie affective et sexuelle sont notamment menées en partenariat avec le Centre de Planification et d'Education Familiale de la Métropole et le Planning Familial (basé à Villeurbanne).

Des actions sont semble-t-il également réalisées à la Mission Locale sur la prévention des addictions.

**En direction des adultes**, des actions de prévention sont régulièrement organisées dans les centres sociaux et à la MJC :

- Des actions autour du bien-être, de l'estime de soi sont ponctuellement organisées, par exemple dans le cadre de la « Quinzaine du bien-être » ou de l'évènement « Esprit de famille » ;
- Un projet « Femmes relais santé » au centre social Grand Vire est basé sur des séances d'information et de formation d'un groupe de femmes sur des thématiques diverses (vaccinations, dépistage des cancers féminins, santé mentale...) afin qu'elles soient des relais d'information auprès de leur entourage et de la population ;
- Des actions autour des écrans et de la parentalité sont enfin repérées : un groupe de parole organisé par le centre social Levy en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales et une conférence débat organisée par la MJC et les centres sociaux en partenariat avec l'association Fréquence Ecole.

**En matière de santé-environnement**, la Ville mène des actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public autour de thématiques diverses. Citons notamment :

- Des actions ponctuelles autour de la réduction des déchets dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets sont menées dans différents quartiers : visites pédagogiques, ateliers, spectacle;
- Des brochures d'information sur l'air intérieur, le monoxyde de carbone, l'ambroisie, les infestations de nuisibles, le tri des déchets etc. sont réalisées et diffusées par la Ville.

## 4. Le diabète, surpoids et obésité

### 4.1. Données quantitatives

A l'image de nombreux territoires urbains défavorisés, les données de santé disponibles convergent sur l'importance du diabète dans la population vaudaise. La problématique du diabète apparaît par ailleurs encore plus marquée dans les deux quartiers en politique de la ville Grande-Ile et Sud.

- Les données d'affection longue durée (ALD) : en 2014 à Vaulx-en-Velin, 2 885 détenteurs d'une Affection Longue Durée<sup>16</sup> (ALD) pour diabète sont dénombrés, soit un taux deux fois plus élevé que dans la région (respectivement 8 719 et 4 120 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin et dans la région). Les taux d'admission (nouveaux cas) en ALD pour diabète sont également nettement plus élevées (758 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre respectivement 403 et 363 pour 100 000 dans la métropole de Lyon et la région). (données CnamTS, CCMSA, RSI 2014).
- Les données d'hospitalisation : en 2016, 464 habitants de Vaulx-en-Velin ont été hospitalisés soit un taux deux fois plus élevé que dans la métropole et la région (2 991 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre respectivement 1 623 et 1 392 pour 100 000 dans la métropole et la région). (données PMSI 2016)
- Les données de consommation médicamenteuse : le taux de consommation de traitement antidiabétique (y compris insuline) à Vaulx-en-Velin (8 012 pour 100 000) est près de deux fois plus élevé que dans la métropole et la région (respectivement 4 681 et 4 170 pour 100 000). De même, le taux de patients sous traitement d'insuline, donc a un stade plus avancé de la maladie est près de deux fois plus élevé que dans la métropole et deux fois plus élevé qu'en région (respectivement 2 144, 1125 et 1 026 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin dans la métropole et la région).

Ces taux de consommation de traitements antidiabétiques sont encore plus élevés dans les quartiers en politique de la ville, en particulier dans le QPV Sud. Dans le quartier Sud, le taux de patients sous traitement antidiabétique (dont insuline) s'élève à 10 408 pour 100 000 et le taux de patients sous traitement d'insuline à 3 322 pour 100 000. Dans le quartier Grande-Ile, le taux de patients sous traitement antidiabétique (dont insuline) s'élève à 8 853 pour 100 000 et le taux de patients sous traitement d'insuline à 2 421 pour 100 000. (données de l'Assurance maladie régime général 2015)

Concernant le surpoids et l'obésité, il n'existe pas à l'échelle de Vaulx-en-Velin de données accessibles pour les enfants (les données des bilans de santé réalisés par la PMI et la santé scolaire ne sont pas disponibles). Toutefois, les données nationales concernant la santé des enfants scolarisés en grande section maternelle montrent l'importance de la problématique du surpoids et de l'obésité, en particulier dans les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées, en lien avec une alimentation peu équilibrée et la sédentarité. Par ailleurs, rappelons que le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque favorisant l'apparition de

---

<sup>16</sup> Le dispositif des affections longue durée (ALD) permet la prise en charge par l'Assurance Maladie (exonération du ticket modérateur) des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapie particulièrement coûteuse.

maladies chroniques, notamment les maladies cardio-vasculaires et le diabète, expliquant notamment l'augmentation de ces pathologies dans la population, au niveau national et mondial.

## 4.2. Données qualitatives

### 4.2.1. Des comportements alimentaires difficiles à changer

Les professionnels constatent que l'alimentation est un levier difficile et insuffisamment efficace pour être utilisé seul avec les personnes en surpoids ou diabétiques. Ainsi les professionnels soulignent que l'alimentation reste une question intime et ils mettent en garde contre les discours normatifs (voire coercitifs) qui peuvent être ressentis comme culpabilisant par les personnes (en particulier les parents). De plus, si les messages autour de l'équilibre alimentaire semblent être bien connus de la population y compris des enfants, les changements de comportement dans ce domaine restent compliqués (en particulier à maintenir dans la durée) car souvent synonyme d'interdit et de privation, alors même que l'alimentation peut être l'un des plaisirs financièrement accessibles en particulier pour des personnes en précarité dont les contraintes de vie sont importantes.

### 4.2.2. L'activité physique : une piste à privilégier pour lutter contre les effets de la sédentarité

A contrario, l'activité physique apparaît comme une thématique plus neutre, plus facile à aborder et à travailler avec les personnes en surpoids ou diabétiques. En effet, elle peut être une source de plaisir immédiat, notamment lorsqu'elle est l'occasion d'activités conviviales, de rencontres d'autres personnes. De même, les bienfaits de l'activité physique sur la santé mentale (réduction du stress et de l'anxiété) sont également bien documentés. La pratique d'activité physique semble ainsi moins contraignante que la privation, la limitation d'aliments. De plus, en termes de résultats, l'augmentation du niveau d'activité physique a un impact rapide en permettant d'abaisser le niveau de glycémie. Les professionnels soulignent donc les besoins de développer l'activité physique régulière des personnes en surpoids et diabétiques à partir des activités quotidiennes, des pratiques réelles des personnes (allongement des trajets quotidiens par exemple), de valoriser l'activité physique faite à domicile (ménages, exercices de gymnastique) et activités douces de plein air, individuellement et collectivement.

### 4.2.3. Le besoin de développer la communication interprofessionnelle et une culture commune des professionnels autour des questions d'alimentation et d'activité physique

Les professionnels constatent un manque d'information sur les actions de santé et un manque d'articulation entre les dispositifs existants, ainsi qu'une faible interconnaissance entre les professionnels de santé (libéraux, publics) et autres professionnels de la commune (dans le champs de l'éducation, du sport, la petite enfance...). Ils soulignent en particulier l'intérêt de favoriser les échanges entre professionnels afin de pouvoir mieux identifier les

missions de chacun et mieux orienter des habitants, des patients. Ils mettent également l'accent sur l'importance de construire un discours commun afin de débanaliser le surpoids et le diabète (importance d'expliquer aux parents les conséquences du surpoids sur la santé à long terme), et de produire un discours cohérent qui permette de renforcer le niveau de sensibilisation à l'intérêt d'une activité physique chez les habitants.

#### 4.2.4. L'offre sportive de Vaulx-en-Velin tournée vers la compétition, le manque de sport loisir

Comme évoqué précédemment, les clubs de sport de Vaulx-en-Velin sont essentiellement tournés vers la compétition et l'offre de sport loisir est limitée dans la commune, ce qui exclut les personnes non intéressées par la compétition ou ayant une condition physique jugée insuffisante, notamment les personnes concernées par le surpoids ou le diabète. Les professionnels convergent sur l'intérêt de développer le sport loisir à Vaulx-en-Velin, en s'appuyant sur le service des sports et les clubs sportifs, pour les enfants, les jeunes mais aussi les adultes.

#### 4.2.5. Le besoin de communiquer et réhabiliter l'« alimentation plaisir », favorable à une bonne santé

Au-delà des questions d'équilibre alimentaire, les professionnels constatent que les jeunes générations cuisinent peu, par manque de temps, de savoirs-faire culinaires. Ainsi, il apparaît que les légumes sont peu consommés, à la fois par manque de goût mais aussi par méconnaissance des modes de préparation des légumes.

Les professionnels constatent également que les informations autour de l'équilibre alimentaire, de la diététique peuvent être contre-productives chez une partie des habitants (message de restrictions par exemple). A l'inverse, ils soulignent l'intérêt des temps d'échanges conviviaux (repas partagés, ateliers cuisine...) permettant d'aborder l'alimentation sous l'angle du plaisir et de valoriser les différentes cultures culinaires et gastronomiques des habitants de Vaulx-en-Velin qui sont favorables à la santé.

### 4.3. Analyse des actions de santé existantes

#### 4.3.1. Les ressources en présence

Les ressources de prévention et de soin en matière de surpoids et d'obésité pour les enfants sont nombreuses. Au-delà des pédiatres et médecins généralistes, le service de PMI de la Métropole de Lyon propose des consultations obésité pour les enfants de moins de six ans (permanences obésité). Par ailleurs, depuis septembre 2018, les trois médecins généralistes du centre de santé Jean Goulard sont adhérents au réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie du Rhône (RePPOP)<sup>17</sup>. Depuis leur adhésion au

---

<sup>17</sup> Les médecins adhérents au RéPPOP sont formés à la prise en charge des enfants en surpoids et assurent un suivi mensuel des enfants (sur deux ans maximum). En adhérent au réseau les patients bénéficient également

réseau, les demandes de suivi d'enfants et d'adolescents en surpoids sont très importantes (aucun médecin généraliste libéral n'est partenaire du RéPPOP dans la commune). Ce qui souligne les besoins et demandes importantes de suivi dans ce domaine et pose d'ores et déjà la question de la capacité des médecins du centre de santé Jean Goulard à répondre à l'ensemble des demandes.

Les ressources de suivi pour les personnes diabétiques sont les suivantes : les médecins généralistes (salariés et libéraux), les infirmières (qui interviennent au domicile de certains patients pour les injections d'insuline et le contrôle de la glycémie) et l'endocrinologue qui exerce au sein du centre de santé Jean Goulard sont les principales ressources du territoire. De même, des consultations nutrition sont proposées au centre de santé Jean Goulard.

A proximité, en particulier à Lyon, les endocrinologues sont nombreux qu'ils exercent en libéral ou dans un établissement hospitalier.

Par ailleurs, la Ville, au travers de l'Atelier Santé Ville porte un dispositif spécifique d'accompagnement des personnes diabétiques : Le Point Information Diabète Obésité Surpoids (PIDOS). Il s'agit d'un dispositif gratuit, mis en place il y a une dizaine d'années à partir du constat de l'importance des problématiques de surpoids, d'obésité et du diabète dans la population vaudaise et des difficultés des personnes concernées à adopter et maintenir des habitudes d'hygiène de vie favorables (pour éviter une aggravation de la pathologie et ses complications). Les principaux objectifs du dispositif sont de donner aux patients diabétiques des informations pertinentes pour mieux vivre avec la maladie, de les conscientiser sur leur pathologie, les traitements, les suivis médicaux et d'améliorer leurs pratiques en matière d'alimentation et d'activité physique.

Dans ce cadre, des consultations auprès d'un médecin endocrino-diabétologue et d'un diététicien sont proposées deux demi-journées par mois. Ces consultations se déroulent alternativement dans le Nord (Espace Frachon) et le Sud de la Ville (Espace Carmagnole).

En 2017, 89 personnes ont été reçues dans le cadre de ce dispositif. Si la majorité des patients vus en consultation résident en quartier politique de la ville, peu d'habitants de la partie sud de la commune sont reçus. La question de l'orientation des professionnels de santé (et en premier lieu des médecins généralistes) vers le dispositif est interrogée par les acteurs rencontrés. En effet, malgré les besoins repérés, peu de médecins généralistes orientent vers le dispositif PIDOS, par manque de connaissance du dispositif et plus largement par manque d'articulation entre les professionnels de santé libéraux, les professionnels de santé salariés (centre de santé) et les dispositifs portés par la Ville. Néanmoins, une réflexion est en cours sur la difficulté à faire changer les comportements des personnes les plus concernées par le surpoids et la sédentarité, qui vont peu au PIDOS. Afin de faire connaître le dispositif PIDOS, des actions d'information grand public sont régulièrement organisées (au forum des associations, au marché du mas du Taureau, au marché du ramadan, au cabinet médical de la Soie).

En matière d'activités sportives, le service des sports (qui a pour projet de développer le sport santé à Vaulx-en-Velin), l'Office Municipal des Sports (OMS), certains clubs sportifs qui

---

d'un accompagnement téléphonique, de consultations auprès de professionnels partenaires du réseau (psychologue, diététicien) et de propositions de prises en charge en groupe (éducation thérapeutique du patient, activité physique adaptée).

proposent des activités de sport loisir et de sport adapté et les centres sociaux sont les principales ressources repérées.

Les centres sociaux et la MJC proposent des activités physiques « douces », comme le yoga, remise en forme, tai-chi, gymnastique pilates, danse, principalement utilisées par un féminin.

En matière d'associations sportives, on repère, entre autres, l'association Sports et Loisirs des Retraités de Vaulx-en-Velin ou encore le Cercle Vaudais d'Escrime. Cette dernière association propose du handisport et du sport-santé : « Solution Riposte » pour les femmes atteintes du cancer du sein ou encore de l'escrime sur ordonnance pour les personnes atteintes de diabète, d'hypertension, ou de surpoids.

Enfin, citons encore l'association vaudaise Bouge Ton Autonomie qui travaille autour des questions d'accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap moteur et propose les jeudis et les mardis, à l'espace Carco, de la danse tahitienne pour un public « mixte » de personnes handicapées et valides.

#### 4.3.2. Les actions de santé

Des actions autour de l'équilibre alimentaire et la promotion de l'activité physique sont menées dans les établissements scolaires auprès **des enfants et des adolescents** :

- Des actions de prévention sur l'équilibre alimentaire sont menées dans toutes les écoles primaires et collèges et notamment auprès de l'ensemble des élèves de CE1 et de sixième. Le format des actions est très divers. A titre d'exemple, dans le collège Duclos, en 2017, l'action menée avec les élèves de sixième en partenariat avec l'association ABC diététique consistait en trois ateliers (activité physique, atelier cuisine et découverte d'un jardin pédagogique). Dans le collège Barbusse, trois ateliers ont également été organisés autour de cette thématique avec un travail autour de l'interprétation des étiquettes.
- Dans le cadre des activités périscolaires, des activités sportives sont organisées dans l'ensemble des écoles maternelles et primaires permettant la pratique et la découverte de différentes disciplines (cycles de 6 semaines environ). Dans l'une des écoles (établissement Pierre et Marie Curie), un atelier hebdomadaire « Manger-Bouger » est organisé (il semble que dans cet atelier soient organisées des séances de sensibilisation à l'équilibre alimentaire, des ateliers cuisine et de la pratique d'activité physique).

En revanche, les actions de santé autour de l'alimentation et de la promotion de l'activité physique en direction des **jeunes non scolarisés** semblent peu nombreuses. On repère néanmoins une action ponctuelle menée dans le cadre du « Café des Jeunes » de L'Espace Projet Interassociatif (un cycle de deux ateliers, l'un autour de l'équilibre alimentaire et l'autre consacré à la pratique d'une activité sportive organisé pour huit jeunes).

Des actions sur l'alimentation, l'activité physique sont organisées en **direction des adultes**. Des actions sur l'alimentation sont régulièrement organisées dans les centres sociaux et à la MJC, dont des activités parents-enfants, ponctuellement. Ces activités touchent avant tout un public féminin. On repère notamment des ateliers cuisine dans les centres sociaux, la formation d'un groupe « habitants-relais alimentation », un « Défi alimentation positive » au centre social Grand Vire et des ateliers cuisine parents-enfants organisés ponctuellement

dans le cadre d'évènements mis en place en partenariat avec la Ville (atelier cuisine « A vos fourchettes » dans le cadre de l'évènement « Esprit de famille » ou atelier cuisine dans le cadre de l'évènement « Vaulx-Livre les Petits »).

De plus, au-delà des propositions nombreuses d'activités physiques « douces » des centres sociaux et de la MJC, des sensibilisations aux bienfaits de l'activité physique et des ateliers d'initiation sont organisés ponctuellement à destination d'un public adulte (notamment féminin), parfois des parents et leurs enfants (par exemple initiation à la danse, au yoga au « baby-sport » au centre social Grand Vire dans le cadre de l'évènement « Esprit de Famille »).

On soulignera que le service municipal des sport a impulsé depuis septembre 2018 une action pour promouvoir la pratique féminine du sport « Vaudaises en Sport » qui semble rencontrer d'ores et déjà un public nombreux (une quarantaine de participantes âgées de 20 à 55 ans chaque dimanche et une centaine de femmes touchées au total). Il s'agit d'un cycle multi-activités encadré par deux animatrices sportives, qui se déroule le dimanche matin dans le gymnase Owens (quartier du Mas-du-Taureau). L'activité est gratuite et une garderie est proposée pour les enfants à partir de deux ans (également gratuite).

Des ateliers marches sont également organisés par la Ville, à l'origine par l'Atelier Santé Ville et aujourd'hui par le service municipal des retraités.

Des actions de prévention sont spécifiquement développées pour **les personnes diabétiques et en surpoids**. On repère notamment :

- Des ateliers « Cuisine et Santé » animés par un diététicien sont proposés par l'Atelier Santé Ville à l'Espace Benoit Frachon (partie Nord de la Ville) chaque mois. A partir de ces ateliers, un livre de cuisine est élaboré avec les participants. En 2017, 132 personnes ont participé à ces ateliers.
- Le Parcours de Soins Coordonné Diabète (PSCD) est un programme d'éducation thérapeutique du patient diabétique réalisé par la CPAM, avec la participation du réseau Dialogs (association LYRE), dans les locaux du centre de santé Jean Goulard. Autrefois réalisé dans des locaux de la mairie, il semble que le transfert de l'action au sein du centre de santé améliore le repérage du dispositif par les médecins généralistes du centre de santé Jean Goulard et facilite l'orientation des patients et leur participation effective (la proximité géographique est facilitante : les séances se déroulent sur place dans les locaux du centre de santé). Selon, les médecins rencontrés, les patients qui ont suivi l'ensemble du programme semblent satisfaits et des résultats positifs sont observés (stabilisation de la glycémie), même si les changements de comportements notamment alimentaires restent difficiles à maintenir dans la durée. Les médecins soulignent toutefois que la participation d'une partie des patients au programme est irrégulière (patients qui font des aller-retours entre la France et le pays d'origine, difficultés de planification dans le temps des patients précaires). Enfin, soulignons que très peu de médecins généralistes, en dehors de ceux exerçant au centre de santé, semblent orienter des patients vers ce dispositif, ce qui pose notamment la question du repérage du dispositif par les médecins du territoire.

## 5. La santé mentale

### 5.1. Données quantitatives

A l'échelle de Vaulx-en-Velin, plusieurs indicateurs sont pertinents sur la thématique de la santé mentale : les données d'affection longue durée (ALD) pour affections psychiatriques, le recours aux psychiatres libéraux, le recours aux services de psychiatrie publique en ambulatoire et la consommation régulière de psychotropes.

- les données d'incidence<sup>18</sup> et de prévalence<sup>19</sup> des affections longue durée (ALD) pour affections psychiatriques sont plus élevées à Vaulx-en-Velin qu'une région, en particulier chez les hommes. En 2014, 994 vaudais sont détenteurs d'une ALD pour affection psychiatrique, soit un taux de prévalence des ALD pour affection psychiatrique de 2 596 pour 100 000 (contre 2 297 pour 100 000 en région). Le taux d'incidence des ALD pour affections psychiatriques s'élève à 276 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin (contre 213 et 218 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et la Région). (données CnamTS, CCMSA, RSI 2014) ;
- Le taux de recours aux services de psychiatrie en ambulatoire pour les plus de 15 ans est supérieur à Vaulx-en-Velin par rapport à la Métropole et la région. Le taux de recours aux services de psychiatrie en ambulatoire pour les jeunes et adultes de plus de 15 ans s'élève à 2 812 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin (contre 2 122 et 2 267 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et la Région). (données RIM-P 2016) ;
- Le taux de recours aux services de psychiatrie en ambulatoire pour les enfants de moins de 15 ans est plus faible à Vaulx-en-Velin que dans la Métropole et la région. Le taux de recours aux services de psychiatrie en ambulatoire pour les enfants de moins de 15 ans s'élève à 2 848 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin (contre 3 478 et 3 071 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et la Région). (données RIM-P 2016) ;
- La consommation régulière d'antidépresseurs est plus faible à Vaulx-en-Velin que dans la Métropole et la région. Le taux de patients sous traitement antidépresseur s'élève à 5 282 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre 5 989 et 5 774 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et la région. (Données Assurance Maladie 2015) ;
- La consommation régulière de neuroleptiques est équivalente à ce qui est observé dans la Métropole et la région. Le taux de patients sous traitement neuroleptique s'élève à 1 630 pour 100 000 à Vaulx-en-Velin contre 1 642 et 1 563 pour 100 000 respectivement dans la Métropole et la région. (Données Assurance Maladie 2015).

Au-delà de l'effet délétère de la précarité sur la santé mentale des individus, la précarité économique des personnes ayant des troubles psychiques chroniques (difficultés d'insertion professionnelle, montant faible de l'allocation adultes handicapés) est une autre hypothèse qui peut expliquer la présence plus importante à Vaulx-en-Velin de personnes ayant des

---

<sup>18</sup> L'incidence, c'est-à-dire les nouveaux cas, ici les personnes nouvellement admises en ALD pour affection psychiatrique au cours de l'année 2014

<sup>19</sup> La prévalence c'est-à-dire l'ensemble des cas, ici l'ensemble des détenteurs d'une ALD pour affections psychiatrique

troubles psychiques. En effet, ces personnes aux revenus modestes résident plus facilement dans des territoires où l'offre de logement à loyer modéré est importante.

Les données de recours aux soins (consommations médicamenteuses, recours aux prises en charge en libéral et auprès de la psychiatrie publique), posent quant à elles, la question de l'accès aux soins des vaudais avec en particulier les difficultés d'accès aux prises en charge pour les enfants et d'un éventuel moindre recours aux traitements médicamenteux des adultes pour des symptômes dépressifs.

## 5.2. Données qualitatives

### 5.2.1. Les enfants : les difficultés aiguës d'accès à une prise en charge en santé mentale

Les difficultés d'accès aux prises en charge des enfants repérés comme ayant des difficultés sur le plan de la santé mentale (troubles du comportement, du développement, souffrance) sont un point d'alerte pour les professionnels rencontrés. Ces difficultés sont avant tout liées au coût des prises en charge en libéral et à la saturation des files actives des ressources publiques :

- Le coût des prises en charge en libéral est prohibitif pour une grande partie de familles de Vaulx-en-Velin, en raison du non remboursement par l'Assurance Maladie des consultations de psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes et des dépassements d'honoraire chez une grande partie des psychiatres. Pour les enfants porteurs de handicap, des aides financières sont possibles auprès de la Métropole, cependant celles-ci ne couvrent pas l'intégralité des frais. Jusqu'à une période récente, des aides financière complémentaires ont pu être apportées pour les enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), mais cette possibilité d'aide financière par le PRE est aujourd'hui très réduite et remise en question ;
- Aucun psychologue clinicien pour enfant, ergothérapeute ou psychomotricien n'exerce à Vaulx-en-Velin, le temps de transport est un obstacle supplémentaire dans l'accès aux prises en charge en libéral, en particulier si le parent « accompagnateur » n'est pas véhiculé ;
- Le délai d'attente pour une prise en charge au CMP Enfants de Vaulx-en-Velin est très important, entre 12 mois et deux ans. Ces délais constituent un point d'alerte, car le CMP Enfant est la seule solution de soin pour beaucoup de ménages (puisque les prises en charge en libéral ne sont pas accessibles en raison de leur coût) ;
- Le lieu d'écoute « Ecoute et Prévenir » qui a, un temps, reçu des enfants, a du se recentrer sur ses missions de Point Accueil Ecoute Jeunes, donc les 12-25 ans, faute de financement pour accueillir les enfants. Cette possibilité d'écoute et de soutien psychologique pour les enfants fait aujourd'hui défaut, selon les professionnels rencontrés;
- La question de la disponibilité des parents pour accompagner aux soins, en particulier pour les enfants nécessitant de multiples prises en charge, est également

une difficulté relevée par les professionnels (pas d'aménagement possible du temps de travail pour de nombreux parents).

Précisons toutefois que des solutions de prise en charge sont trouvées au cas par cas pour des enfants présentant des troubles sévères ou pour des situations complexes (troubles de l'enfant, difficultés sociales et psychique très importantes des parents par exemple).

Les conséquences des délais d'attente (entre 12 et 24 mois selon les acteurs rencontrés) pour une prise en charge en CMP Enfants sont pointés par les professionnels : risque d'enkystement et d'aggravation de troubles de l'enfant, mais également découragement des familles dont certaines abandonnent la démarche de soin (et ce d'autant plus, si les familles sont dans le déni des difficultés de l'enfant, peu sensibilisées à l'enjeu d'une prise en charge et aux possibilités de progression de l'enfant) mais également risque d'échec scolaire et décrochage scolaire à l'adolescence.

### 5.2.2. Les difficultés des jeunes, en particulier des jeunes en difficulté d'insertion

Les difficultés des jeunes en échec scolaire, en difficultés d'insertion, sont un point de vigilance pour les professionnels : isolement social, mal-être, faible estime de soi, engendrant dans certains cas des conduites à risques comme la consommation problématiques de substances psychoactives, cannabis et alcool principalement et la délinquance (trafic de drogue). Dans ce domaine, un certain nombre de ressources sont présentes dans le territoire mais les difficultés d'insertion d'une part de ces jeunes sont un motif d'inquiétude pour les professionnels.

### 5.2.3. Les adultes : des difficultés d'accès aux soins psychiques et des besoins d'écoute et de soutien psychologique importants repérés

Chez les adultes, la problématique de la santé mentale est fortement repérée par les professionnels mais des difficultés d'accès aux soins psychiques sont pointées, en lien avec la saturation de la ressource phare du territoire, le CMP Adultes.

En effet, le CMP Adultes constitue la seule alternative de soin (en raison avant tout du coût des prises en charge en libéral et de l'éloignement des professionnels qui sont peu présents à Vaulx-en-Velin) et fait face, de ce fait, à une demande de soin très importante (Cf. données de recours pour les habitants de plus de 15 ans). Les délais d'attente au CMP adultes sont d'environ un an, selon les acteurs rencontrés. D'autre part, face à l'ampleur des demandes, les CMP priorisent la prise en charge des personnes présentant des troubles sévères (psychoses par exemple).

Par ailleurs, la question de l'accès géographique difficile à l'hôpital de jour pour adultes a été abordé. En effet, au cours de l'année 2018, l'hôpital de jour pour adultes de Vaulx-en-Velin a fermé. Les patients vaudais dépendent donc désormais de l'hôpital de jour de Rillieux-la-Pape, mais le temps d'accès en transport en commun depuis Vaulx-en-Velin est

très long (au minimum une heure) ce qui complexifie l'accès à ce type de prise en charge et pose la question de l'éventuel abandon de ce type de soins par des patients vaudais.

La problématique de la souffrance psychique, de la dépressivité en lien avec la précarité des situations, les difficultés familiales est fortement repérée par les professionnels qui soulignent le manque de possibilité de prise en charge dans ce domaine (coût des consultations de psychologues, éloignement de ces professionnels, priorisation des CMP sur les troubles sévères). Au final, si nombre de professionnels de santé, de travailleurs sociaux font de l'écoute (et prennent parfois beaucoup de temps pour le faire), leurs compétences et possibilité d'aide sur ce plan sont limitées et ils soulignent les besoins d'une écoute par des professionnels formés et d'un soutien psychologique pour les adultes.

Des difficultés accrues et spécifiques sont identifiées pour les catégories suivantes.

- Les migrants précaires :
  - Une partie des demandeurs d'asile souffre de symptômes post traumatiques en lien avec les violences subies dans leur pays d'origine et dans le parcours d'exil. Les conditions de logement précaires et instables des personnes qui ne sont pas hébergées en CADA (hébergement précaire, squatt) ne facilitent pas les prises en charge régulières et la barrière de la langue est un obstacle supplémentaire même si des possibilités d'interprétariat existent dans les structures proposant des soins psychiques à ces personnes (Médecins du Monde, Centre Essor décrites ci-après) ;
  - Des primo-arrivants précaires, en particulier des femmes, très isolées sur le plan social (absence d'une communauté de la même origine dans la ville, barrière de la langue) sont en dépression. Le manque de formation des professionnels de santé libéraux au repérage des signes de la souffrance psychique dans différentes cultures (l'expression de la dépression peut être très diverse en fonction de l'origine culturelle des personnes, par exemple des symptômes somatiques...), à l'approche interculturelle et les possibilités d'interprétariat réduites ne permettent pas un bon repérage de ces signes de souffrance et de proposer une prise en charge adaptée ;
- Les adultes isolés en rupture de soins ou n'ayant jamais été diagnostiqués et pris en charge : la dégradation de l'état de santé psychique de ces personnes ayant une pathologie psychiatrique, en lien notamment avec l'arrêt des traitements (ou l'absence de soins) entraîne parfois des problèmes de comportement dans le logement (difficultés avec le voisinage : bruit, nuisances diverses) ou encore des comportements agressifs voire violents par exemple avec les services sociaux. Ces situations, auxquelles sont confrontés les agents de résidence et les travailleurs sociaux, sont difficiles à gérer pour des professionnels qui s'estiment peu formés et parfois isolés pour trouver des solutions si la personne refuse d'entamer ou de reprendre un soin.

#### 5.2.4. L'état de santé moins favorable des personnes souffrant de troubles psychiques sévères

L'état de santé somatique défavorable d'une partie des personnes ayant des troubles psychiques sévères est un point d'attention pour les professionnels du territoire qui constatent, par ailleurs, qu'une partie d'entre eux n'a pas de médecin traitant. Ils soulignent également les difficultés des professionnels de santé à prendre en charge ce type de patients, notamment par manque de formation mais également par manque de communication entre les médecins généralistes et les psychiatres.

Cette problématique n'est pas spécifique à Vaulx-en-Velin. Les répercussions des troubles psychiques sévères sur la santé somatique des personnes concernées est bien documentée. Selon l'IRDES<sup>20</sup>, l'espérance de vie des personnes ayant des troubles psychiques sévères est écourtée en moyenne de 16 ans chez les hommes et 13 ans chez les femmes et le taux de mortalité de ces personnes est deux à cinq fois supérieur à ceux de la population générale, avec des variations en fonction des troubles considérés. Cette surmortalité est en lien avec les suicides mais également avec des causes dites « naturelles », principalement du fait des cancers, des maladies cardiovasculaires et respiratoires. En effet, au-delà des effets secondaires des médicaments psychotropes, les personnes souffrant de troubles psychiques ont plus fréquemment des habitudes de vie délétères pour la santé (tabagisme important, consommation de produits psychoactifs, régime alimentaire déséquilibré, sédentarité...). De plus, ces personnes ne bénéficient pas de la même qualité de suivi ou de prise en charge médicale que la population ne souffrant pas de troubles mentaux à pathologies physiques équivalentes<sup>21</sup>. Plusieurs raisons à ce problème sont identifiées : difficultés à prendre soin de soi (une partie des personnes souffrant de troubles psychiques sévères n'a pas de médecin traitant), négligence de certains symptômes, difficulté économiques d'accès aux soins, manque de formation des soignants pour prendre en charge ce type de patients, manque de communication entre le psychiatre et le médecin généraliste.

#### 5.2.5. Les difficultés d'insertion des personnes ayant des troubles psychiques

Les difficultés d'insertion des personnes souffrant de troubles psychiques renvoient aux enjeux du lien social, de l'accès, du maintien dans le logement et de l'accès à l'emploi. Ces difficultés, qui ne sont pas spécifiques à Vaulx-en-Velin, sont bien repérées par les professionnels du territoire.

Les professionnels soulignent en particulier la présence de personnes ayant des troubles psychiques, isolées à domicile et ayant des besoins non couverts d'aide et

---

<sup>20</sup> « Personnes suivies pour des troubles psychiques sévères : une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée » Magali Coldefy, Coralie Gandré, Question d'Economie de la Santé, septembre 2018 Irdes (Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé)

<sup>21</sup> Ha C, Decool E, Chan Chee. Mortalité des personnes souffrant de troubles mentaux. Analyse en causes multiples des certificats de décès en France, 2000-2013. BEH 23 oct.2017

d'accompagnement individuel pour se maintenir dans un logement autonome et avoir accès à une insertion sociale.

Les difficultés d'accès à l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques sont également pointées, dans un contexte de crise économique, de chômage et d'augmentation du niveau d'exigence des employeurs, tant en terme de niveau de qualification que de productivité. En effet, en milieu ordinaire, les possibilités d'emplois à temps partiels, aménagés, sont peu nombreuses tandis que les possibilités d'emploi en milieu protégé sont également restreintes. Afin d'accompagner les personnes dans leur insertion professionnelle, les professionnels soulignent l'intérêt des dispositifs permettant d'évaluer les compétences et l'employabilité des personnes.

#### 5.2.6. La stigmatisation de la maladie mentale, du soin psychiatrique

Malgré des avancées en la matière, les représentations négatives autour de la psychiatrie et de la maladie psychiatrique, la peur de la folie sont encore bien ancrées chez une partie des habitants de Vaulx-en-Velin, comme dans de nombreux territoire. Ces représentations négatives sont un frein à l'accès aux soins et à l'insertion dans la ville des personnes ayant des troubles psychiatriques.

A titre d'exemple, pour les enfants, les professionnels soulignent le sentiment de stigmatisation d'une partie des parents lorsqu'un enfant est repéré comme ayant des troubles par l'école et qu'une orientation vers le CMP enfant est préconisée. Au-delà de l'acceptation des difficultés de l'enfant par le parent (enjeu de la normalité), le manque d'information des familles (sur les troubles, les modalités et l'intérêt d'une prise en charge pour le développement de l'enfant), engendrent de l'incompréhension, un ressenti de stigmatisation et dans certains cas le déni du problème et l'évitement des familles vis-à-vis du CMP (voire de l'orthophoniste perçu par certains comme l'antichambre du CMP, lui-même parfois perçu comme l'antichambre du handicap ou de l'hôpital psychiatrique). Certaines familles, lorsqu'elles le peuvent, se tournent vers une prise en charge en libéral hors de Vaulx-en-Velin, mais le coût et la distance ne permettent pas, bien souvent, à l'enfant de poursuivre une prise en charge régulière.

Ainsi, des besoins d'actions d'information et de destigmatisation de la maladie psychique et de la psychiatrie sont encore identifiés auprès du grand public, des jeunes et des parents, malgré tout le travail déjà effectué en ce sens à Vaulx-en-Velin.

### 5.3. Analyse des actions de santé existantes

#### 5.3.1. Les ressources en présence

Pour les enfants, les ressources de soin et d'aide sont les suivantes :

- Le CMP Enfants de Vaulx-en-Velin : comme indiqué précédemment le CMP Enfants est la ressource phare du territoire en matière de santé mentale. Le CMP répond donc à la demande de soin mais avec des délais très importants : environ 12 à 18 mois selon les professionnels rencontrés ;
- Une psychologue en libéral qui est spécialisée sur les apprentissages et les troubles scolaires, et n'est pas clinicienne ;
- Le RASED : les psychologues du RASED peuvent bilancer les enfants au plan psychologique et les enseignants spécialisés peuvent effectuer un travail de remédiation et d'appui aux apprentissages scolaires pour les enfants ayant des difficultés non pathologiques. Cependant comme dans de nombreux territoire, les moyens du RASED sont constants (malgré l'augmentation de la population) et insuffisants pour intervenir auprès de tous les enfants qui sont en difficulté d'apprentissage.

Pour les adolescents, plusieurs ressources de soin sont identifiées :

- La psychiatrie publique : le CMP enfants de Vaulx-en-Velin (pour les adolescents jusqu'à l'âge de 16 ans) et le CMP Adultes de Vaulx-en-Velin (pour les plus âgés), accueillent les adolescents et les jeunes du territoire mais avec des délais importants (environ 12 mois) ;
- Le « Lieu écoute » porté par l'association Ecouter et Prévenir est un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Selon les circulaires ministérielles ses missions d'écoute et de prévention sont orientées autour des adolescents et des jeunes de 12 à 25 ans et des parents. Le lieu écoute, ouvert de 9h à 17h du lundi au vendredi est situé dans le quartier du Mas du Taureau, dans un appartement au premier étage d'une tour. Au-delà des accueils au lieu écoute, des permanences hebdomadaires sont assurées dans d'autres quartiers de la ville : au centre social et culturel Peyri, au point info village, à l'Epide<sup>22</sup> de Meyzieu. Au regard des besoins d'écoute et de soutien psychologique de certains jeunes fréquentant la Mission Locale et des difficultés à orienter ces jeunes vers le Point Accueil Ecoute Jeunes (phénomène de déperdition), une permanence mensuelle du PAEJ a également été mise en place dans les locaux de la Mission Locale en septembre 2017 (sans soutien financier). La présence de la psychologue au sein de la Mission Locale a effectivement permis d'augmenter le nombre de jeunes de la Mission Locale vus en PAEJ. En effet, la présence de la psychologue dans la Mission Locale permet de dédramatiser la démarche, de déstigmatiser la « psy » et de faciliter l'organisation du premier rendez-vous si le jeune est d'accord pour la rencontrer (pas besoin de téléphoner pour prendre rendez-vous ou de se déplacer dans un autre lieu). Au-delà des permanences d'accueil, des premiers rendez-vous peuvent être organisés au plus près du lieu de vie du jeunes (notamment dans les établissements

---

<sup>22</sup> EPIDE Etablissement pour l'insertion dans l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire

scolaires) pour faciliter la démarche (principe de l' « aller vers »). Le lieu écoute accueille également une Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) le lundi de 14h à 18h assurée par un psychologue de l'association Lyade.

- Les lits d'hospitalisation au service de pédiatrie de la Clinique de l'Union. Ce service permettait d'hospitaliser dans un service non étiqueté psychiatrie (sans dépassement d'honoraires) des adolescents de moins de 18 ans, en difficulté psychique, en rupture familiale, pour une observation, pour réaliser un diagnostic. Le déménagement de la clinique de l'Union et son intégration au sein du Médipôle pose la question du maintien du service et des possibilités d'hospitalisation pour des jeunes en difficulté dans le futur établissement ;
- Le Pôle Jeunes Adultes de l'association Santé Mentale et Communautés à Villeurbanne est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 25 ans, en état de souffrance psychique, de leur famille et des professionnels qui les accompagnent. Des soins individuels et de groupe sont proposés, le principal objectif étant d'amener progressivement les jeunes vers le soin. Les professionnels de Vaulx-en-Velin soulignent toutefois que le Pôle jeune adultes ne prend plus en charge les jeunes les plus en difficultés c'est-à-dire les jeunes en début de psychose ou présentant des troubles psychotiques.

Pour les adultes, les ressources en présence sont les suivantes :

- Le CMP adultes de Vaulx-en-Velin : face au volume des demandes, le CMP Adultes de Vaulx-en-Velin comme dans de nombreux territoire priorise la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques sévères. Par ailleurs, seules les patients orientés par leur médecin généraliste sont reçus (nécessité d'un courrier du médecin généraliste). Malgré cela, la demande de soin est très importante et les délais d'attente longs (1 an d'attente selon les acteurs rencontrés). Précisons enfin, qu'au moment de l'étude le poste de psychiatre, médecin responsable du CMP Adultes était vacant ;
- En libéral : un psychiatre exerce en libéral à Vaulx-en-Velin, sans dépassement d'honoraire. A proximité, en particulier à Lyon, les psychiatres sont nombreux mais la moitié d'entre eux exercent avec dépassements d'honoraires et ne sont donc pas accessibles aux ménages modestes ;
- Le Centre Psychanalytique de Consultation et de Traitement (CPCT) situé à Lyon dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement : le CPCT reçoit principalement des personnes en précarité. Le traitement proposé est gratuit et limité dans le temps à 4 mois, soit 16 séances de psychanalyse ;
- La clinique Notre Dame située à Villeurbanne : propose des consultations pour les jeunes à partir de 16 ans et les adultes nécessitant un avis psychiatrique, une orientation, un conseil sur une hospitalisation. Les consultations sont remboursées par l'Assurance Maladie et sans dépassement d'honoraire. En hospitalisation à temps complet, l'établissement accueille uniquement des femmes ;
- La « Psymobile » est un dispositif porté par le Centre Hospitalier Le Vinatier qui intervient sur un secteur étendu dont fait partie Vaulx-en-Velin. L'équipe se déplace pour les personnes de plus de 18 ans, en situation complexe, par exemple pour des personnes qui sont dans le déni, en rupture de soin, réticentes au soin, afin de les amener vers le soin.

Pour les migrants en précarité, les demandeurs d'asile notamment ceux qui sont hébergés au CADA<sup>23</sup> de Forum réfugiés, deux ressources de soin existent dans la Métropole de Lyon :

- le Centre de santé Essor de l'association Forum Réfugiés propose une prise en charge adaptée (interprétariat, démarche interculturelle) pour des personnes ayant subi un traumatisme : consultations médicales, thérapies psychologiques, séances de kinésithérapie, ateliers d'art-thérapie.
- L'association Médecin du Monde propose une permanence d'un psychiatre (bénévole).

En matière d'insertion sociale, on recense trois Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) intervenant dans la commune pour des personnes ayant une reconnaissance de handicap psychique : LE SAVS de l'association GRIM, le SAVS de l'association ATMP et le SAVS de l'association AMAHC.

Les associations de patients, d'aidants repérées dans la commune sont :

- Le GEM « Envol et Compagnie ». Initialement installé dans la partie Villeurbanaise du Carré de Soie le GEM « Envol et Compagnie » est localisé dans la partie vaudaise du carré de soie (partie Sud de la Ville) depuis 2015. Selon les professionnels rencontrés le GEM est très dynamique mais accueille principalement un public villeurbannais ;
- Une bénévole de l'association UNAFAM réside à Vaulx-en-Velin. Une réflexion pour la mise en place d'une permanence de l'UNAFAM était en réflexion au moment de l'étude.

Pour les professionnels, on repère tout particulièrement le Conseil Local de Santé Mentale<sup>24</sup>. Le Conseil Local de Santé Mentale de Vaulx-en-Velin a été lancé en mars 2016. Trois groupes de travail thématiques réunissent des acteurs du champs social, médico-social, du logement et de la psychiatrie.

- Le thème « Enfants-Ados » avec deux groupes de travail distincts :
  - La « commission enfants ados » est groupe de réflexion ouvert où sont présentés des dispositifs et abordées des thématiques générales ;
  - Le « groupe parentalité et soutien » est un groupe fermé d'étude de situations complexes d'enfants et d'adolescents âgés de 0 à 18 ans. Ce groupe permet de soutenir le professionnel en difficulté avec une situation complexe et d'envisager des pistes pour une prise en charge. En effet, l'étude des situations, anonymisées, permet de porter un regard partagé sur la situation, notamment l'expertise d'un pédopsychiatre et d'envisager une possibilité de prise en charge dans l'une des structures représentées dans le groupe ou dans une structure extérieure;
- Le thème « Logement-Hébergement » réunit également deux groupe de travail distincts l'un de réflexion et de présentation de dispositifs (« Commission Logement-

---

<sup>23</sup> Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile

<sup>24</sup> Les conseils locaux de santé mentale (CLSM), sont des plateformes de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants. Ils ont pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

Hébergement ») et l'autre d'étude de situations complexes en lien avec le logement. L'analyse de situations dans le cadre de la « Coordination santé mentale et logement » a pour objectif de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, l'accès aux soins d'adultes ayant des troubles psychiatriques. La commission réunit des travailleurs sociaux (CCAS et Métropole), les principaux bailleurs sociaux présents dans la ville et le service hygiène municipal. Il semble que cet « outil » soit bien repéré par les bailleurs sociaux qui sollicitent très régulièrement la commission pour des situations difficiles dans leur parc locatif (90% des situations étudiées sont présentées par les bailleurs sociaux).

- La « commission sensibilisation à la santé mentale » a pour principal objectif de réaliser des actions de sensibilisation et d'information sur le thème de la santé mentale auprès du grand public.

Lors de l'assemblée plénière du CLSM en décembre 2018, les partenaires présents ont souligné la plus-value de ce dispositif en termes d'interconnaissance, de culture commune mais également pour apporter une expertise de la psychiatrie sur des situations complexes qui mettent en difficulté les professionnels (travailleurs sociaux, Education Nationale, bailleurs sociaux) et envisager des pistes d'action.

### 5.3.2. Les actions de santé

**En direction des enfants de 0 à 6 ans :** les actions de prévention des difficultés et troubles du langage développées dans le territoire en direction des enfants de 2 à 6 ans

- le programme de prévention précoce du développement du langage « Parler Bambin » de Michel Zorman<sup>25</sup> fait l'objet d'une recherche-action dans deux établissements pour jeunes enfants de la ville. Les résultats de cette recherche actions sont attendus mais d'ores et déjà l'impact positif de la formation des professionnels est perçu dans ces établissements.
- Le programme « Labo langage » a été impulsé par la Ville de Vaulx-en-Velin et l'Education Nationale dans les écoles maternelles du quartier du Mas du Taureau à partir de 2015, sur la base du constat de l'importance des retards et difficultés de langage chez les enfants des deux quartiers en politique de la ville. Pour l'année scolaire 2017-2018, le programme était développé dans 18 des 34 groupes scolaires de la ville touchant ainsi 2 140 enfants de 2 à 6 ans. Le programme Labo Langage a pour objectif de renforcer le langage dès la petite enfance grâce à la formation des acteurs éducatifs (enseignants, ATSEM et parents) et l'accompagnement pour mettre en œuvre des principes, gestes éducatifs et outils pour favoriser le langage chez les enfants en déficit langagier. Au regard des résultats très positifs du programme sur les niveaux de langage et les apprentissages des enfants de maternelle, la Ville souhaite généraliser le programme sur l'ensemble des écoles où des besoins sont identifiés, renforcer le volet parental (fourniture de supports pédagogiques aux parents et formation pour qu'ils puissent les utiliser à domicile) et l'étendre aux temps périscolaires.

---

<sup>25</sup> \* Médecin de santé publique, Laboratoire des sciences de l'éducation, Université Pierre Mendès-France Grenoble

**En direction des adolescents et des jeunes :** des actions de prévention du mal-être, du stress, du harcèlement, des conduites à risques et une action pour favoriser l'accès aux soins psychiques des jeunes en vulnérabilité sont menées auprès de ce public. On repère notamment :

- Des actions collectives de prévention des conduites à risques et des consommations de produits psychoactifs sont réalisées dans certains collèges (collège Barbusse par exemple), dans les lycées (Lycée Doisneau) et au « café jeunes citoyens » en partenariat avec le Lieu Ecoute (PAEJ) et la Consultation Jeunes Consommateurs ;
- un projet porté par le Lieu Ecoute a été mené deux ans pour prévenir et réduire les troubles psychologiques d'enfants et d'adolescents souffrant des addictions de son entourage (soutenu par la fondation de France durant deux années 2015-2017) ;
- Des actions de prévention du harcèlement sont menées dans tous les établissements scolaires auprès des classes de sixième et de seconde par les infirmières scolaires et les équipes éducatives ;
- Des actions autour du stress sont organisées auprès des élèves de terminale du lycée professionnel par le Lieu Ecoute (PAEJ).
- Un projet pour favoriser l'accès au dispositif de soins psychiques pour les jeunes en vulnérabilité (projet « AVEC » Aller Vers pour Etablir la Confiance qui est soutenu pour deux ans 2017-2019 par la Fondation France) est porté par le lieu écoute. En 2017, 53 jeunes ont bénéficié du projet : un premier contact a été établi sur le lieu de vie des jeunes puis des entretiens individuels ont été menés auprès d'un psychologue et pour certains un accompagnement vers des structures de soins a été réalisé.

**En direction spécifiquement des jeunes en insertion :** des actions ponctuelles autour de l'estime de soi sont réalisées par la Mission Locale de Vaulx-en-Velin qui organise en direction de ce public des ateliers autour de l'image de soi et de la confiance en soi. L'action intitulée « Valor'Image » a touché, en 2017, 156 jeunes.

**En direction des adultes en insertion :** un accompagnement spécifique pour les allocataires du RSA présentant une situation de souffrance psychique est proposé par la Métropole en partenariat avec l'association IFRA.

La souffrance psychique est un frein à l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA. Fort de ce constat et de l'importance de la problématique de la souffrance psychique chez une partie des bénéficiaires du RSA<sup>26</sup>, la Métropole a développé un accompagnement spécifique pour les allocataires du RSA présentant une situation de souffrance psychique : la référence « EPI » géré par l'association IFRA (34 places pour le territoire Vaulx-en-Velin et Bron). Les bénéficiaires du RSA, qui adhèrent à ce dispositif sont accompagnés par deux référents, l'un psychologue pour travailler sur ces freins psychologiques et orienter, si besoin, vers un soin pérenne et complémentaire et l'autre référent sur l'insertion sociale et professionnelle de la personne.

---

<sup>26</sup> Revenu de Solidarité Active

**En direction des personnes âgées** : des « Pauses café » sont proposées par l'association Les petits Frères des Pauvres. Ces temps de rencontre et de convivialité, organisés deux fois par mois à Vaulx-en-Velin, ont pour objectifs de lutter contre l'isolement et de favoriser le lien social pour des personnes âgées précaires.

**En direction des professionnels** : la formation des agents de résidence en matière de santé mentale

Cette formation a été organisée dans le cadre du CLSM, en partenariat avec l'association ABC HLM, pour les agents de résidence des bailleurs sociaux en décembre 2016 (une soixante d'agents des principaux bailleurs sociaux présents à Vaulx-en-Velin -Alliade, Grand Lyon Habitat, Dynacité, Est Métropole Habitat). Cette formation d'une demi-journée abordait le concept de santé mentale et de handicap psychique, les ressources de santé mentale du territoire et le positionnement professionnel de ces agents (« comment réagir » face à une situation problématique). La formation a permis à ces professionnels d'être mieux outillés pour gérer des situations de résidents ayant des troubles psychiques en difficulté dans le logement (à l'origine ou victimes d'incivilités, nuisances par exemple), de repérer les partenaires du territoire, les dispositifs existants qui peuvent être sollicités (et notamment les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) de leur propre organisme HLM.

**En direction du grand public** : les actions de destigmatisation et d'information organisées dans le cadre de la commission du CLSM « sensibiliser à la santé mentale ».

Diverses actions sont organisées en direction du grand public notamment dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (événement national en mars). Dans le cadre de la SISM 2018 portant sur le thème « Enfance et Parentalité » cinq actions ont été organisées : un débat sur le thème des écrans organisé par le PAEJ et la CAF, une rencontre d'échange entre parents et professionnels sur le thème des relations parents adolescents (« café parents d'ados : mieux vivre avec nos ados »), une rencontre d'échange sur l'arrivée d'un enfant « quand bébé emménage...ça déménage » organisé par le CPEF et le centre social Grand Vire et deux interventions du Bus info Santé de la Métropole de Lyon sur le thème des écrans. Des actions de sensibilisation sont également organisées dans l'année : le « ciné-débat », un stand d'information sur le Conseil Local de Santé Mentale dans des marchés et l'intervention de profession